



DOCUMENTATION INTÉGRATEUR

Pré-remplissage XML de la déclaration électronique des collectivités

Cette documentation à destination des intégrateurs de logiciels explique les différentes parties du format de fichier XML pour le pré-remplissage de la démarche MyGuichet *Déclaration pour l'impôt sur le revenu, l'impôt commercial et l'impôt sur la fortune des collectivités (IR, IC2024 / IF2025)*.

Version	Date	Modifications effectuées
1.00	10/02/2025	Première version
1.01	19/02/2025	Mise à jour
1.02	26/02/2025	Mise à jour
1.03	15/04/2025	Mise à jour du code commune « Groussbus-Wal » p14/75
1.04	22/05/2025	Mise à jour de la section 4. PIÈCES JOINTES / ANNEXES OBLIGATOIRES

1 INTRODUCTION

Il s'agit d'une seule démarche pour les 3 différents impôts ainsi que la fixation de la fortune d'exploitation.

Les nouveaux éléments à partir de l'année fiscale 2024 sont repérés avec le symbole **Nouveau 2024**.

Les adaptations à partir de l'année fiscale 2024 sont repérées avec le symbole **Adaptation 2024**.

Les adaptations spécifiques au format 2024 sont repérées avec le symbole **Spécifique 2024**. Ces adaptations ne seront plus en vigueur pour IR, IC 2025 / IF2026.

Les suppressions pour l'année fiscale 2024 sont repérées avec le symbole **Supprimé 2024** et leur texte barré (exemple : ~~texte barré~~).

Le fichier XML généré vous permettra de créer la démarche via le « Glisser-Déposer » de MyGuichet.

Il n'est pas prévu de mettre à disposition des éditeurs de logiciels et autres services informatiques une plate-forme de prévalidation ou de test. La



validation syntaxique d'un fichier XML créé peut être faite avec la plupart des éditeurs de fichiers XML et les règles sémantiques seront validées en ligne par l'assistant.

Principales évolutions pour l'année fiscale 2024 :

Section G0000

- Ajout de huit nouvelles balises concernant les rachats de classes d'actions 'G1500_A_R_CLASSE_ACTION', 'G1551_NOM_PP_RACHAT_RET', 'G1552_PRENOM_PP_RACHAT_RET', 'G1550_IDENT_PREC', 'G1553_MAT_PP_RACHAT_RET', 'G1554_PP_DATE_NAISSANCE', 'G1555_PP_LIEU_NAISSANCE', 'G1600_ADR_PP_RACHAT_RET' ;
- Ajout de deux nouvelles balises 'G2353_PAYS_NCOOP_ANF_MDEF' et 'G2354_PAYS_NCOOP_ANFA_MDEF' qui correspondent aux listes de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales pour les années 2023 et 2024 dans le cadre des mesures défensives à caractère administratif ;
- Mise à jour de la liste pays des balises 'G2351_PAYS_NON_COOP_ANF' et 'G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP' qui correspondent aux listes de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales pour les années 2023 et 2024 dans le cadre de la mesure défensive à caractère législatif ;
- Ajout d'une nouvelle balise 'G2440_APPL_168BIS_9', application de l'article 168bis, alinéa 9 L.I.R. ;
- Ajout d'une forme juridique à la liste 'code_forme_juridique' value « 35 » qui correspond aux sociétés coopératives de droit étranger.

Section A0000

- Ajout d'un nouveau groupe xsd « BonifInvestissement ». Ce nouveau groupe contient les balises 'B1000_INV_BIENS_AMORT_CORP', 'B1010_INV_SOFT_PAS_ART56', 'B1020_DEPENSE_BREVET', 'B1030_DEPENSE_CONSEIL', 'B1040_DEPENSE_PERS_TR', 'B1050_DEPENSE_FORM_PERS_TR', 'B1070_INV_152B7A1N13_CERT', 'B1080_INV_152B7A1N4_CERT', 'B1090_INV_152B7A1N13_SCERT', 'B2000_INV_152B7_4_SSCERT', 'B2030_INV_LOGICIEL'.

Section R0000

- Suppression de la balise 'R1200_EXO_OU_DED_50BIS' ;
- Suppression des balises 'R4100_BONIF_INV', 'R4120_BONIF_INV_LOGICIEL', 'R4140_ACQ_VOIT_Z_E' et 'R4150_ACQ_LOGICIEL' ;



- Ajout des balises 'R4160_REP_BON_INV_AVINT', 'R4260_REP_BON_EMBCHO_AVINT' et 'R4360_REP_BON_FORMPRO_AVN'.

Section F0000

- Suppression de la balise 'Z0410_EXO_DR_INTEL_60BIS' ;
- Suppression des balises 'F1300_IMMO_FIN_23', 'F1310_CREANCES_PARTICIP_41', 'F1320_VALEURS_MOB_50', 'F1330_AVOIRS_BANQUES_51'.

Modifications annuelles (année fiscale, reports, etc...).

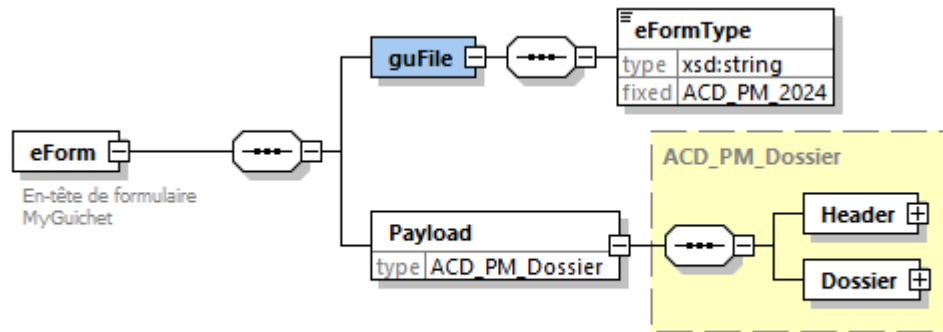
Parallèlement à ces évolutions, nous avons continué à travailler sur l'optimisation du .xsd afin de le rendre plus concis et plus proche de la déclaration. Cela se traduit par l'ajout de nouvelles balises documentation et la mise à jour de certaines balises documentation déjà existantes.

2 FORMAT DE TRANSMISSION

Le format de fichier est unique. Il permet de pré-remplir la démarche MyGuichet. La démarche devra ensuite être confirmée, signée, les pièces jointes devront être ajoutées puis la démarche transmise.



2.1 Structure principale



Un message XML de déclaration de la déclaration pour l'impôt des collectivités ('eForm') est composé d'un code ('guFile') pour la création de la démarche dans MyGuichet et d'une structure PayLoad contenant ces données pour le pré-remplissage de cette démarche. Le code 'guFile' est fixé chaque année et n'a pas vocation à être modifié.

```
<xsd:element name="eForm">
  ...
  <xsd:element name="guFile">
    <xsd:complexType>
      <xsd:sequence>
        <xsd:element name="eFormType" type="xsd:string" fixed="ACD_PM_2024"/>
      </xsd:sequence>
    </xsd:complexType>
  </xsd:element>
  ...
</xsd:element>
```

La section 'Payload' est de type 'ACD_PM_Dossier', il est composé d'un Header et d'un Dossier :

- L'élément 'Header' est composé d'un unique élément 'NomDemarche' qui peut être utilisé pour renommer automatiquement la démarche dans MyGuichet. Cet élément ne fait pas partie des données de la déclaration.



- L'élément '**Dossier**' contient les données de la déclaration.

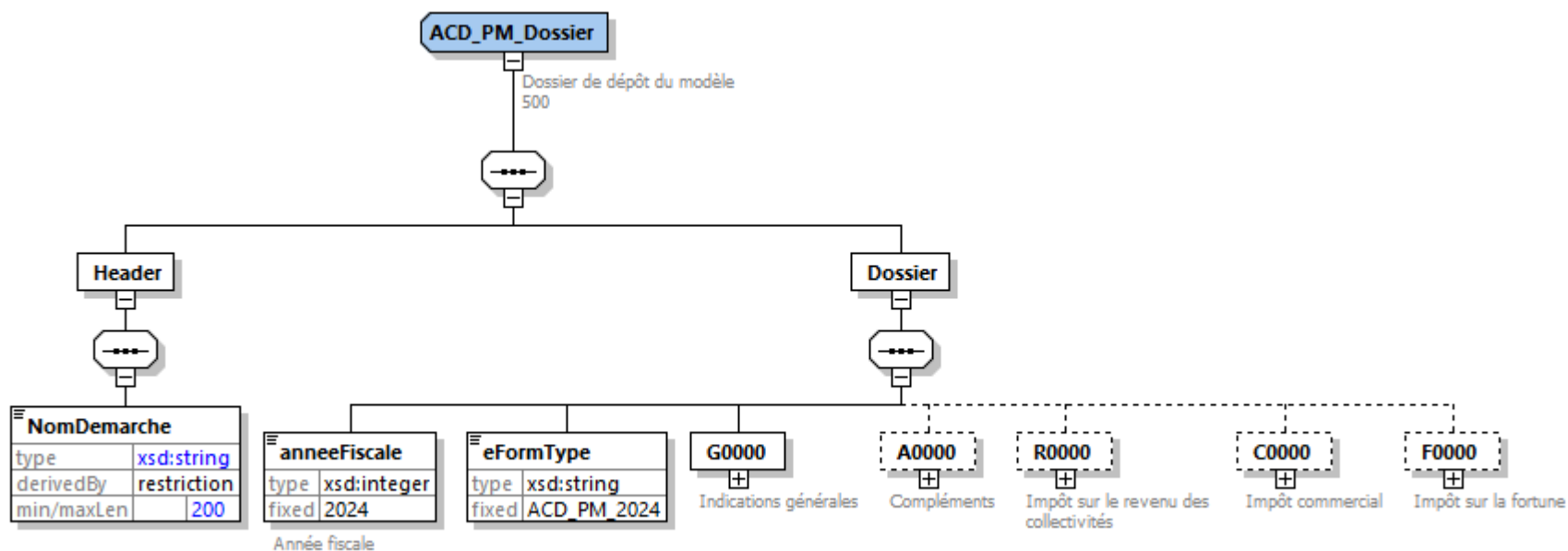
Le reste du xml est consacré à la déclaration des types particuliers utilisés dans le dossier, regroupés sous les 4 thèmes suivant :

- Adresses
- Listes énumératives
- Lignes de report
- Types de données

2.2 Dossier

Un élément '**Dossier**' est composé des parties suivantes :

- › Année fiscale ;
- › eFormType ;
- › une section **G0000** qui détaille les informations générales ;
- › une section **A0000** qui détaille les données des compléments ;
- › une section **R0000** qui correspond à l'impôt sur le revenu ;
- › une section **C0000** qui correspond à l'impôt commercial ;
- › une section **F0000** qui correspond à l'impôt sur la fortune.



Pour la déclaration de l'année fiscale 2024, les éléments suivants sont fixés : **Spécifique 2024**

- › 'anneeFiscale' à **2024**
- › 'eFormType' à **ACD_PM_2024**

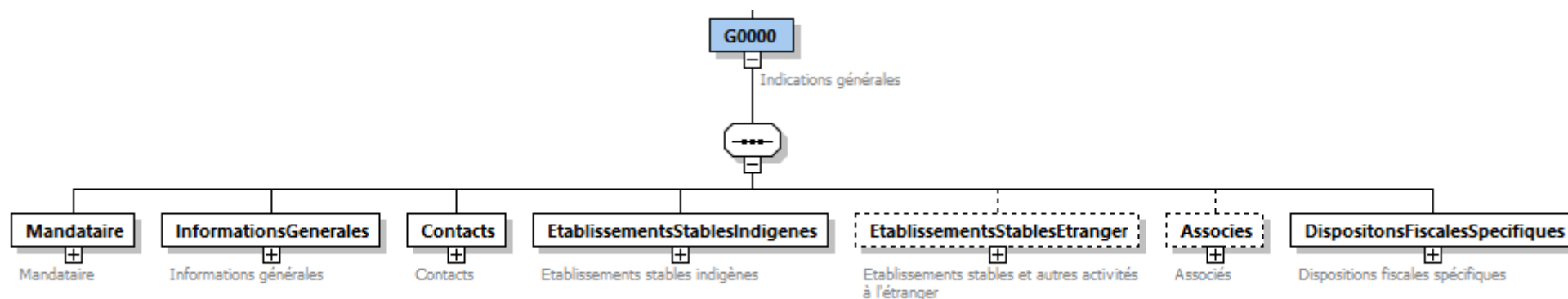
```
<xsd:element name="Dossier">  
  <xsd:complexType>  
    <xsd:sequence>  
      <xsd:element name="anneeFiscale" type="xsd:integer" fixed="2024"> Spécifique 2024  
        <xsd:annotation>  
          <xsd:documentation xml:lang="fr">Année fiscale</xsd:documentation>  
        </xsd:annotation>  
      </xsd:element>  
      <xsd:element name="eFormType" type="xsd:string" fixed="ACD_PM_2024"/> Spécifique 2024  
      <xsd:element name="G0000">  
        ...  
      </xsd:element>  
    </xsd:sequence>  
  </xsd:complexType>  
</xsd:element>
```



```
</xsd:element>
<xsd:element name="A0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
<xsd:element name="R0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
<xsd:element name="C0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
<xsd:element name="F0000" minOccurs="0">
    ...
</xsd:element>
</xsd:sequence>
</xsd:complexType>
</xsd:element>
```



2.2.1 G0000



L'élément 'G0000' permet de pré-remplir la rubrique « Indications générales » de la démarche.

Il est composé des éléments suivants :

- › Mandataire : données relatives au déclarant ;
- › InformationsGenerales : informations relatives au contribuable ; **Adaptation 2024**
- › Contacts : coordonnées du contribuable ;
- › EtablissementsStablesIndigenes : informations relatives à la commune du siège social et aux établissements stables indigènes ;
- › EtablissementsStablesEtranger : informations relatives aux établissements stables à l'étranger et autres activités à l'étranger ;
- › Associés ; **Adaptation 2024**
- › DispositionsFiscalesSpecifiques rubrique comprenant : **Adaptation 2024**
 - Régime d'intégration fiscale ;
 - Surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R. ;
 - Désignation de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante ;
 - Désignation des sociétés intégrées ;
 - Amortissement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R. ;
 - Données diverses ;



- Dispositifs hybrides (article 168ter L.I.R.) ;
- Entreprises associées (article 164ter L.I.R.) ;
- Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.).

2.2.1.1 Mandataire

Détail des données 'Mandataire' :

- 'G0650_DEC_CONTACT' : Prénom et nom de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration.
- 'G0730_DEC_SOCIETE' : Société de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration.
- 'G0660_DEC_ADRESSE' : Adresse professionnelle de la personne/société ayant collaboré à la rédaction de la déclaration. De type Adresse.
- 'G0740_DEC_TELEPHONE' : Numéro de téléphone de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration. Au format téléphone (^[0-9\+|-|s|(|)\.]*\$) vérifié dans l'assistant.
- 'G0750_DEC_COURRIEL' : Adresse E-mail de la personne de contact ayant collaboré à la rédaction de la déclaration. Obligatoire et au format email vérifié dans l'assistant.

2.2.1.2 Informations générales

Détail des données 'Informations générales' :

- 'G0010_DESIGN_SOC' : Désignation du contribuable (Dénomination de la société déclarante).
- 'G0020_NUM_DOSSIER' : Numéro de dossier (Numéro fiscal de la société déclarante). Un contrôle sémantique (formes juridiques) existe au niveau de l'assistant de dépôt.
- 'G0050_FORME_JURIDIQUE' : Forme juridique à la fin de l'exercice de la société déclarante. Cf 2.3.2.2 pour la liste des formes juridiques.
Adaptation 2024
- 'G0055_IST_CREDIT_OU_EPT' : Indicateur si l'établissement public est un institut de crédit ou une entreprise des postes et télécommunications.
- 'G0030_NUM_RCS' : Numéro du registre de commerce et des sociétés (RCSL) de la société déclarante (n'est demandé pas pour les collectivités non résidentes, si G0050_FORME_JURIDIQUE = 32, 33, 34). Obligatoire si G0040_NUM_RCS_NON_DISPO ≠ True. Si G0040_NUM_RCS_NON_DISPO = True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'G0040_NUM_RCS_NON_DISPO' : indique la disponibilité du numéro RCSL.
- 'G0045_DATE_DEPOT_RCS' : indique la date de dépôt au RCSL (Uniquement pour les collectivités résidentes).



- 'G0060_SOC_COTEE_EN_BOURSE' : Indicateur si la société déclarante est cotée en bourse.
- 'G0066_ASS_RELIGIEUSE' : Indicateur association religieuse.
- 'G0067_CONGREGATION' : Indicateur congrégation.
- 'G0070_OBJET_ENTREPRISE' : Objet de la collectivité déclarante.
- 'G0080_BUREAU_IMPOSITION' : Bureau d'imposition compétent pour la société déclarante. Cf 2.3.2.3 pour la liste des bureaux.
- 'G0090_DECLA_RECTIF' : Indicateur si la présente déclaration est une déclaration rectificative. Mettre à True pour chaque dépôt au-delà du premier dépôt d'une déclaration.
- 'G0091_MODIF_DECLA_RECTIF' : Champ texte libre pour préciser le(s) champs et/ou le(s) annexes modifié(es) dans la déclaration rectificative par rapport à la déclaration initiale. Maximum 500 caractères. Obligatoire si G0090_DECLA_RECTIF = True. Si G0090_DECLA_RECTIF ≠ TRUE, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'AutresInfos' :
 - 'G0095_ANCIENNE_DENOM' : Ancienne dénomination et forme juridique (suite à un changement de forme juridique).
 - 'G0100_ANCIEN_NUM_DOSSIER' : Ancien numéro de dossier de la société déclarante, au cas où la société a changé de forme juridique et a été attribué un nouveau numéro de dossier. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant de dépôt.
 - 'G0105_AUTRES_INFORMATIONS' : Champ texte libre pour des informations additionnelles concernant la société.
- 'G0110_LIQUID_EN_COURS' : Indicateur que la société déclarante est en état de dissolution ou de liquidation volontaire en cours d'exercice.
- L'élément 'Liquidation' correspond au paragraphe **Dissolution ou liquidation volontaire** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
 - 'G0115 DISSOLUTION' : Dissolution suivant l'article 1865bis du Code Civil.
 - 'G0120_ABSORBTION' : Indicateur que la liquidation est une absorption par une autre société, donc une dissolution sans liquidation. Obligatoire si G0110_LIQUID_EN_COURS = True. Si G0110_LIQUID_EN_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
 - 'G0130_DATE_DEB_LIQUIDA' : Date de dissolution ou d'absorption. Obligatoire si G0110_LIQUID_EN_COURS = True. Si G0110_LIQUID_EN_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
 - 'G0140_DATE_FIN_LIQUIDA' : Date de clôture de la liquidation. Si G0110_LIQUID_EN_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
 - 'G0150_NOM_SOC_ABSORB' : Nom de la société absorbante. Obligatoire si G0110_LIQUID_EN_COURS = True et G0120_ABSORBTION = True. Si G0110_LIQUID_EN_COURS ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
 - 'G0160_NUM_DOS_SOC_ABSORB' : Numéro fiscal de la société absorbante (dans le cas d'une société absorbante ne disposant pas de numéro de dossier de l'ACD, veuillez indiquer le numéro suivant : 0000 0000 000). Si G0110_LIQUID_EN_COURS ≠ True OU



G0120_ABSORBTION ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.

- 'G0170_FAILL_COURS_AN' : Indicateur que la société déclarante est en cours de liquidation judiciaire ou faillite.
- L'élément 'Faillite' correspond au paragraphe **Liquidation judiciaire ou faillite** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
 - 'G0180_DATE_DEB_FAILL' : Date de mise en liquidation judiciaire ou de la faillite. Obligatoire si G0170_FAILL_COURS_AN = True. Si G0170_FAILL_COURS_AN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
 - 'G0190_DATE_FIN_FAILL' : Date de clôture de la liquidation judiciaire ou de la faillite. Si G0170_FAILL_COURS_AN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'G0900 DISS_ADMIN' : Indicateur que la société déclarante est en cours de procédure de dissolution administrative sans liquidation.
- L'élément 'Dissolution administrative' correspond au paragraphe **Dissolution administrative sans liquidation** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
 - 'G0905_DATE DISS_ADMIN' : Date d'ouverture de la procédure de dissolution administrative sans liquidation. Obligatoire si G0900 DISS_ADMIN = True. Si G0900 DISS_ADMIN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
 - 'G0910 DATE_FIN DISS_ADMIN' : Date de clôture de la procédure de dissolution administrative sans liquidation. Si G0900 DISS_ADMIN ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'G0165_PROC_REORG_JUD' : Indicateur que la société déclarante est en procédure de réorganisation judiciaire.
- L'élément 'ProcédureReorganisationJudiciaire' correspond au paragraphe **Procédure de réorganisation judiciaire (loi du 7 août 2023)** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
 - 'G0166_DATE_DEB_SURSI' : Date début du sursis de la procédure de réorganisation judiciaire. Obligatoire si G0165_PROC_REORG_JUD = True. Si G0165_PROC_REORG_JUD ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
 - 'G0167_DATE_FIN_SURSI' : Date de fin du sursis de la procédure de réorganisation judiciaire. Obligatoire si G0165_PROC_REORG_JUD = True. Si G0165_PROC_REORG_JUD ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- L'élément 'Exercice' correspond au paragraphe **Exercice d'exploitation** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
 - 'G0210_DATE_DEB_EX_DIVE' : Date d'ouverture de l'exercice. Si non renseignée, sera pré-remplie avec 01/01/2024.
 - 'G0220_DATE_FIN_EX_DIV' : Date de clôture de l'exercice. Si non renseignée, sera pré-remplie avec 31/12/2024.
 - 'G0225_MODIF_EXERCICE' : La date de clôture a été modifiée en 2024.
- L'élément 'Compte' correspond au titre **Compte bancaire du contribuable** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet :
 - 'G0230_TITULAIRE_COMPTE' : Titulaire du compte bancaire.
 - 'G0240_NUM_COMPTE_IBAN' : Numéro du compte bancaire (Code IBAN). Au format IBAN ([A-Z]{2}[0-9]{2}[a-zA-Z0-9]{1,30}).
 - 'G0250_CODE_BIC' : Code BIC (Swift). Au format BIC ([a-zA-Z]{6}[a-zA-Z0-9]{2}([a-zA-Z0-9]{3})?).



○ L'élément 'Devise' :

- 'G0260_DEVISE_DECLA' : Devise de la déclaration. À choisir dans la liste prédéfinie.
- 'G0270_TYPE_COURS' : Type de cours. De type TypeCours. Obligatoire si G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR. Si G0260_DEVISE_DECLA = EUR, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.

Les devises reprises dans cette section sont celles où un accord pour un bilan en monnaie étrangère a été accordé par l'ACD. Cette section est mise à jour annuellement. Les cours de change sont ceux publiés annuellement dans l'annexe de la Circulaire L.G. - A n° 60 / L.I.R. – n° 23/3 / I.C.C. n° 39 / Eval. n° 59 / I.Fort. n° 49.

2.2.1.3 Contacts

Détail de 'Contacts' :

- 'G0300_ADRESSE_SIE_STA' : Siège statutaire ou administration centrale (à la fin de l'année d'imposition). De type Adresse avec le choix AdressePhysique. Seules les collectivités non résidentes (forme juridique 32, 33, 34) peuvent renseigner un pays ≠ LU.
- 'G0370_TELEPHONE' : Numéro de téléphone. Au format téléphone (^[0-9\+\-\s\(\)\.]*\$) vérifié dans l'assistant.
- 'G0380_COURRIEL' : Adresse E-mail. Au format email (\b^['_a-z0-9-\+]+\(\.['_a-z0-9-\+]+)*@[a-z0-9-\+]\.([a-z]{2}|aero|arpa|asia|biz|com|coop|edu|gov|info|int|jobs|mil|mobi|museum|name|nato|net|org|pro|tel|travel|xxx|tech|cat)\$\b) vérifié dans l'assistant.
- 'G0390_ADR_ALTERNATIVE' : Indicateur que la société déclarante a une adresse postale différente de celle indiquée en G0300_ADRESSE_SIE_STA.
- 'G0400_ADR_POSTALE' : Adresse postale. De type Adresse. Obligatoire si G0390_ADR_ALTERNATIVE = True.
- 'G0560_REP_NOM' : Nom du représentant légal.
- 'G0570_REP_PRENOM' : Prénom du représentant légal.
- 'G0580_REP_MATRICULE' : Numéro d'identification national du représentant légal. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant de dépôt.
- 'G0590_REP_DATE_NAISSANCE' : Date de naissance du représentant légal. Obligatoire si le G0580_REP_MATRICULE n'est pas renseigné.
- 'G0595_REP_LIEU_NAISSANCE' : Lieu de naissance du représentant légal. Obligatoire si le G0580_REP_MATRICULE n'est pas renseigné.
- 'G0600_REP_ADRESSE' : Adresse du représentant légal. De type Adresse.
- 'G0640_REP_TELEPHONE' : Numéro de téléphone du représentant légal. Au format téléphone (^[0-9\+\-\s\(\)\.]*\$) vérifié dans l'assistant.
- 'G0645_REP_COURRIEL' : Adresse E-mail du représentant légal. Au format email vérifié dans l'assistant.



2.2.1.4 EtablissementsStablesIndigenes

L'élément 'EtablissementsStablesIndigenes' correspond au titre **Etablissements stables Indigènes** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de l'activité ou source de revenu au Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés non résidentes :

- 'G0851_ACTIVITE_LUX_ETS' : Détention d'un ou de plusieurs établissements stables situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- 'G0852_ACTIVITE_LUX_IMM' : Détention d'un ou de plusieurs immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- 'G0853_ACTIVITE_LUX_OT' : Autres activités ou source de revenu.
- 'G0860_ACTIVITE_LUX' : Préciser le genre de l'activité ou la source de revenu au Grand-Duché de Luxembourg. Obligatoire si G0853_ACTIVITE_LUX_OT = true pour « Autres activités ou sources de revenu ».

Détail des établissements stables situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés résidentes :

- 'G0760_COMMUNE_SIEGE' : Commune du siège social (situation à la clôture de l'exercice). *Adaptation 2024*

Cette liste est mise à jour annuellement suite aux éventuelles fusions de communes. Les valeurs possibles sont :



302	Beaufort
301	Bech
241	Beckerich
303	Berdorf
049	Bertrange
103	Bettembourg
225	Bettendorf
304	Betzdorf
071	Bissen
305	Biwer
211	Boulaide
226	Bourscheid
253	Clervaux
070	Colmar-Berg
308	Consdorf
050	Contern
309	Dalheim
227	Diekirch
107	Differdange
159	Dippach
109	Dudelange
310	Echternach
244	Ell
229	Erpeldange-sur-sûre
110	Esch-sur-Alzette
254	Esch-sur-Sûre
230	Ettelbruck
231	Feulen
074	Fischbach
311	Flaxweiler
113	Frisange
060	Garnich
214	Goesdorf
312	Grevenmacher
065	Habscht
075	Heffingen

081	Helperknapp
051	Hesperange
330	Junglinster
166	Käerjeng
118	Kayl
062	Kehlen
263	Kiischpelt
063	Koerich
064	Kopstal
261	Lac de la Haute-Sûre
073	Larochette
314	Lenningen
111	Leudelange
076	Lintgen
077	Lorentzweiler
001	Luxembourg
066	Mamer
315	Manternach
078	Mersch
316	Mertert
234	Mertzig
128	Mondercange
318	Mondorf-les-Bains
052	Niederanven
079	Nommern
255	Parc Hosingen
132	Pétange
242	Préizerdaul
238	Putscheid
260	Rambrouch
133	Reckange-sur-Mess
248	Redange-sur-Attert
235	Reisdorf
320	Remich
134	Roeser
329	Rosport-Mompach

135	Rumelange
249	Saeul
053	Sandweiler
137	Sanem
328	Schengen
236	Schieren
138	Schifflange
054	Schuttrange
323	Stadtbredimus
069	Steinfort
055	Steinsel
056	Strassen
262	Tandel
209	Troisvierges
250	Useldange
256	Vallée de l'Ernz
239	Vianden
251	Vichten
324	Waldbillig
057	Walferdange
058	Weiler-la-Tour
210	Weiswampach
257	Wiltz
200	Wintrange
223	Winseler
327	Wormeldange
331	Bous-Waldbredimus
264	Groussbus-Wal



- 'G0770_ETAB_AUTRE_COMM' : L'entreprise avait-elle des établissements stables sur le territoire d'autres communes ?
- 'G0780_TRANSFERT_SIEGE' : Le siège statutaire a-t-il été transféré au cours de l'exercice d'exploitation sur le territoire d'autres communes ?
- 'G0790_SIEGE_DANS_ZAI' : Le siège statutaire se trouvait-il au cours de l'exercice d'exploitation sur le territoire d'une zone d'activité intercommunale ?
- 'G0800_NOM_ZAI' : Zone d'activité intercommunale du siège social. À renseigner si G0790_SIEGE_DANS_ZAI = True. Obligatoire si G0790_SIEGE_DANS_ZAI = True. Si G0790_SIEGE_DANS_ZAI ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage. De type NomZAI, les valeurs possibles sont à retrouver au point 2.3.2.4.

2.2.1.5 EtablissementsStablesEtranger

L'élément 'EtablissementsStablesEtranger' correspond au titre **Etablissements stables à l'étranger et autres revenus réalisés à l'étranger** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail des établissements stables et immeubles situés en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés résidentes :

Détail des établissements stables à l'étranger :

- 'G0870_ETAB_HORS_GDL' : Pendant l'exercice d'exploitation 2024, le contribuable a-t-il exercé une ou plusieurs activité(s) hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou a-t-il détenu une ou plusieurs source(s) de revenu hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg ?
- 'G0880_PAYS_ES_HORS_GDL' : Dans quel(s) Etat(s) ? Liste du (des) pays dans le(s)quel(s) le contribuable a exercé une activité ou détenu une source de revenu hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- 'G2360_EXISTE_ES_RD_EEE' : Le contribuable a-t-il détenu en 2024 un établissement stable exerçant une activité de recherche et de développement dans un État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen autre que le Luxembourg ?
- 'G2370_PAYS_ES_RECH_DEV_EEE' : Dans quel(s) Etat(s) ? Liste des pays dans lesquels la société a détenu un établissement stable exerçant une activité de recherche et de développement autre que le Luxembourg.

Détail des immeubles situés à l'étranger :

- 'G2371_IMM_HORS_GDL' : Le contribuable a-t-il détenu pendant l'exercice d'exploitation 2024 un ou plusieurs immeuble(s) situé(s) à l'étranger ?
- 'G2372_PAYS_IMM_HORS_GDL' : Dans quel(s) Etat(s) ? Préciser l'état dans lequel le contribuable a détenu pendant l'exercice d'exploitation 2024 un ou plusieurs immeubles situés à l'étranger.



2.2.1.6 Associes

Cette rubrique concerne les actionnaires et associés (personne physique ou personne morale). Seuls les actionnaires représentant une participation d'au moins 10% en fin d'exercice doivent obligatoirement être renseignés.

Détail de 'Associes' :

- 'G1000_NOMBRE_ASSOCIES' : Nombre de propriétaires d'actions ou de parts sociales représentant une participation d'au moins 10% en fin d'exercice. Chiffre entre 1 et 10 inclus. « 0 » n'est pas autorisé, à l'exception des sociétés où 'G0060_SOC_COTEE_EN_BOURSE' = True ou des collectivités de forme juridique spécifique (52, 53, 61).
- 'G1400_VARIATION_ASSOCIES' : Indicateur si au cours de l'exercice courant, il y avait d'autres propriétaires d'actions ou de parts sociales qui à un moment quelconque avaient une participation d'au moins 10%.

ListeAssocies (jusque 50 items) :

- 'G1010_TYPE_ASSOCIE' : Type d'associé (P : Associé personne physique ; M : Associé personne morale).
- 'G1020_NOM_ASSOCIE' : Nom de l'associé. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = P.
- 'G1030_PRENOM_ASSOCIE' : Prénom de l'associé. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = P.
- 'G1040_MATRICULE_ASSOCIE' : Numéro du répertoire national de l'associé. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = P, obligatoire si le numéro d'identification est connu. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant.
- 'G1050_DATE_NAISSANCE ASSO' : Date de naissance de l'associé. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = P, obligatoire si G1040_MATRICULE_ASSOCIE non renseigné.
- 'G1060_LIEU_NAISSANCE ASSO' : Lieu de naissance de l'associé. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = P, obligatoire si G1040_MATRICULE_ASSOCIE non renseigné.
- 'G1100_DESIGN_SOC ASSO' : Désignation (raison sociale) de la société associée. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = P.
- 'G1110_NOM_REP_LEG ASSO' : Prénom du représentant légal de la société associée. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = M.
- 'G1120_PREN_REP_LEG ASSO' : Nom du représentant légal de la société associée. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = M.
- 'G1130_MATR_REP_LEG ASSO' : Numéro d'identification national du représentant légal de la société associée. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M, obligatoire si le numéro d'identification est connu.
- 'G1170_DATE_NAISSANCE_REP_LEG ASSO' : Date de naissance du représentant légal. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M, obligatoire si G1130_MATR_REP_LEG ASSO non renseigné.
- 'G1180_LIEU_NAISSANCE_REP_LEG ASSO' : Lieu de naissance du représentant légal. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M, obligatoire si G1130_MATR_REP_LEG ASSO non renseigné.
- 'G1135_NUM_DOSSIER' : Numéro fiscal de la société associée. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant de dépôt. En cas d'une



société associée ne disposant pas de numéro de dossier de l'ACD, veuillez indiquer le numéro suivant : **0000 0000 000**. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M.

- 'G1140_DATE_CONSTIT ASSO' : Date de la constitution de la société associée. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M. Obligatoire si G1135_NUM_DOSSIER null.
- 'G1150_FORME_JURID ASSO' : Forme juridique de la société associée. Cf 2.3.2.2 pour la liste des formes juridiques. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = M.
- 'G1160_AUT_F_JURID ASSO' : Forme juridique société associée au format libre, par exemple en cas d'une forme juridique étrangère. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M. Obligatoire si G1150_FORME_JURID ASSO='OT'.
- 'G1200_ADRESSE ASSO' : Adresse du siège de la société associée. De type adresse.
- 'G1290_PART_CAPITAL' : Pourcentage détenu dans le capital social.
- 'G1295_TYPE_CONTROL' : Type de contrôle (liste : {PP = Pleine propriété, NP = Nu-propriété, US = Usufruit, OT = Autre}).
- 'G1296_AUT_TYPE_CONTROL' : Préciser le Type de contrôle. Obligatoire si G1295_TYPE_CONTROL = OT.
- 'G1297_DEB_CONTROL' : Période de détention (date de début).
- 'G1298_FIN_CONTROL' : Période de détention (date de fin).
- 'G1300_REMUN_BRUTE ASSO' : Rémunérations brutes annuelles allouées par la société via le compte profits et pertes. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = P.
- 'G1310_COT_SOCI_A_CH_SOC' : Cotisations sociales à charge de la société via le compte profits et pertes. Obligatoire si G1010_TYPE_ASSOCIE = P.
- 'G1350_DISTRIB_BENEF' : Distribution de bénéfice alloué par la société.
- 'G1360_LOYER' : Loyer alloué par le contribuable. Si G1010_TYPE_ASSOCIE = P.
- 'G1370_AUTR_AVANTAGES' : Autres allocations et avantages alloués par la société.
- 'G1500_A_R_CLASSE_ACTION' : Indicateur si à compter du 24/12/2024, il y a eu un rachat ou un retrait concernant une classe d'actions ou de parts sociales détenue directement par une personne physique possédant une participation importante **Nouveau 2024**.
- 'G1551_NOM_PP_RACHAT_RET' : Nom de la personne physique concernée par le rachat ou le retrait. Obligatoire si G1500_A_R_CLASSE_ACTION = TRUE **Nouveau 2024**.
- 'G1552_PRENOM_PP_RACHAT_RET' : Prénom de la personne physique concernée par le rachat ou le retrait. Obligatoire si G1500_A_R_CLASSE_ACTION = TRUE **Nouveau 2024**.
- 'G1550_IDENT_PREC' : Indicateur si les renseignements relatifs à l'identification de la personne physique concernée par le rachat ou le retrait ont été fournis dans les précédentes rubriques de la démarche. Obligatoire si G1500_A_R_CLASSE_ACTION = TRUE **Nouveau 2024**.



- 'G1553_MAT_PP_RACHAT_RET' : Numéro du répertoire national de la personne physique concernée par le rachat ou le retrait. Obligatoire si le numéro d'identification est connu et si G1550_IDENT_PREC = FALSE. Un contrôle sémantique existe au niveau de l'assistant **Nouveau 2024**.
- 'G1554_PP_DATE_NAISSANCE' : Date de naissance de la personne physique concernée par le rachat ou le retrait. Obligatoire si G1553_MAT_PP_RACHAT_RET non renseigné **Nouveau 2024**.
- 'G1555_PP_LIEU_NAISSANCE' : Lieu de naissance de la personne physique concernée par le rachat ou le retrait. Obligatoire si G1553_MAT_PP_RACHAT_RET non renseigné **Nouveau 2024**.
- 'G1600_ADR_PP_RACHAT_RET' : Adresse de la personne physique concernée par le rachat ou le retrait. De type adresse. Obligatoire si G1550_IDENT_PREC = FALSE **Nouveau 2024**.

2.2.1.7 DispositionsFiscalesSpecifiques

Détail de 'DispositonsFiscalesSpecifiques' :

- 'G2000_INTEGRATION_FISCALE' : Régime d'intégration fiscale. Le contribuable a-t-il appartenu pendant l'exercice d'exploitation à un groupe intégré (article 164bis L.I.R.) ?
- 'G2400_ETT_AUTONOME' : Le contribuable est-il une entité autonome selon l'article 168bis, alinéa 1er, numéro 6 ?
- 'G2410_ETT_FIN_168BIS' : Le contribuable est-il une entité financière selon l'article 168bis, alinéa 1er, numéro 7 ?
- 'G2430_APPL_168BIS_6' : Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 168bis, alinéa 6 L.I.R. ?
- 'G2440_APPL_168BIS_9' : Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 168bis, alinéa 9 L.I.R. ? **Nouveau 2024**
- 'G2300_AMORT_DIFF' : Le contribuable demande-t-il un amortissement selon l'article 32, alinéa 1a L.I.R. pour 2024 ?
- 'G2310_AMORT_DIFF_NON_DED' : Montant de l'amortissement non déduit au bilan fiscal 2024.
- 'G2315_AMORT_DIFF_DED' : Montant de l'amortissement différé déduit au bilan fiscal 2024.
- 'G2320_AMORT_DIFF_EX_ANT' : Montant de l'amortissement de l'exercice précédent.
- 'G2330_TRANS_ETP_LIEES' : Le contribuable a-t-il été engagé dans des transactions avec des entreprises liées (articles 56 et 56bis L.I.R.) ?
- 'G2340_SIMPL_ETP_LIEES_N56-1' : Le contribuable a-t-il opté pour la mesure de simplification énoncée dans la section 4 de la circulaire du Directeur L.I.R. No 56-1 - 56bis/1 du 27 décembre 2016 ?
- 'G2350_TRANS_TERR_NON_COOP' : Le contribuable a-t-il été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales figurant sur la liste de l'Union européenne ?
- 'G2351_PAYS_NON_COOP_ANF' : Dans quel(s) pays / territoire(s) en 2024? Préciser le(s) état(s) dans le(s)quel(s) le contribuable a été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales en 2024 dans le cadre de



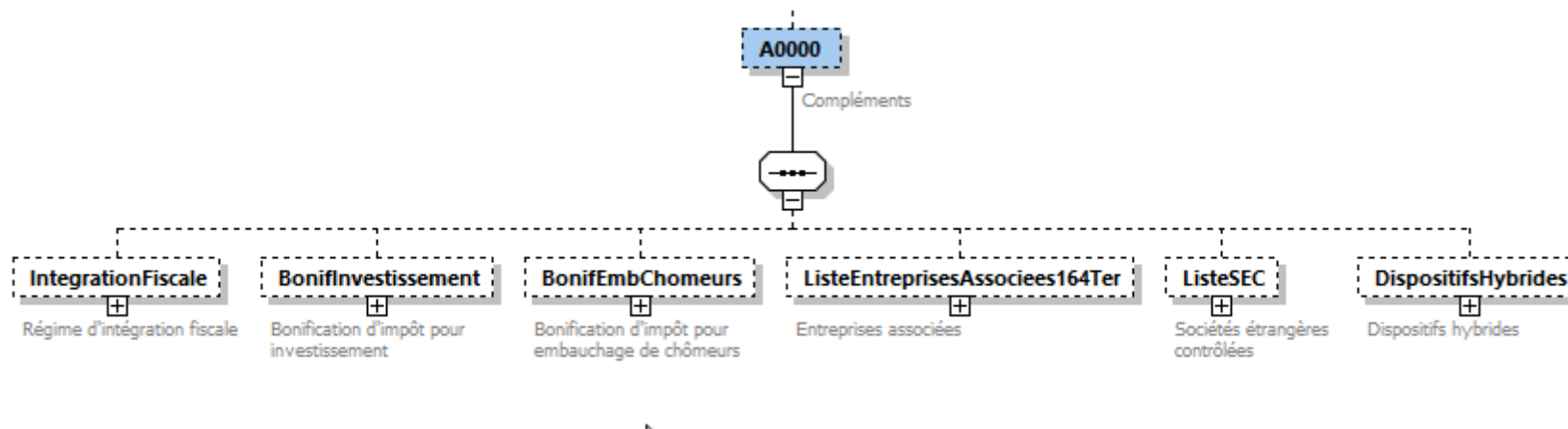
la mesure défensive à caractère législatif. Obligatoire si G2130 = TRUE. Dans le cas où G0210 < 01/01/2024, obligatoire si G2130 = TRUE ET G2352 non renseigné. **Adaptation 2024**

- 'G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP' : Dans quel(s) pays / territoire(s) en 2023? Préciser le(s) état(s) dans le(s)quel(s) a été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales en 2023 dans le cadre de la mesure défensive à caractère législatif. Balise ignorée si G0210 = 01/01/2024. Obligatoire si G0210 < 01/01/2024 ET si G2351 non renseigné. **Adaptation 2024**
- 'G2353_PAYS_NCOOP_ANF_MDEF' : Dans quel(s) pays / territoire(s) ? Préciser le(s) état(s) dans le(s)quel(s) a été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales dans le cadre des mesures défensives à caractère administratif. Balise ignorée si G0210 < 01/01/2024. Obligatoire si G2350 = OUI. **Nouveau 2024**
- 'G2354_PAYS_NCOOP_ANFA_MDEF' : Dans quel(s) pays / territoire(s) ? Préciser le(s) état(s) dans le(s)quel(s) a été engagé dans des transactions avec des entreprises liées situées dans des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales dans le cadre des mesures défensives à caractère administratif. Balise ignorée si G0210 = 01/01/2024. Obligatoire si G2350 = OUI. **Nouveau 2024**
- 'G2100_DECISION_ANTICIPEE' : Le contribuable a-t-il fait l'objet d'une décision anticipée ou une demande de décision anticipée pour 2024 ?
- 'G2110_IMPOT_MIN_SEUL' : Le contribuable a-t-il une société de titrisation, une société d'investissement en capital à risque (SICAR), une institution de retraite professionnelle sous forme de société d'épargne pension à capital variable (SEPCAV) ou sous forme d'association d'épargne-pension (ASSEP) ?
- 'G2120_FIAR' : Le contribuable est-il un fonds d'investissement alternatif réservé répondant aux critères de l'article 48, paragraphe 1er de la loi modifiée du 23 juillet 2016 relative aux fonds d'investissement alternatifs réservés ?
- 'G2130_APPLI_ART168_NUM5' : Le contribuable a-t-il déduit des intérêts ou des redevances dus à un organisme à caractère collectif établi dans un pays ou territoire non coopératif à des fins fiscales figurant sur la liste de l'Union européenne (article 168, numéro 5 L.I.R.)
- 'G2720_DIS_TRANS_UE2018_822' : Le contribuable a-t-il utilisé au cours de l'année d'imposition, un ou plusieurs dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive (UE) 2018/822. ?
- 'G2730_DIS_TRANS_UE2018_822' : Références (Arrangement ID*) du/des dispositif(s) transfrontière(s) ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'Union européenne.
- 'G2375_BONIF_INV' : Le contribuable demande-t-il en 2024 une bonification d'impôt pour investissement ?
- 'G2380_BONIF_EMB_CHO' : Le contribuable demande-t-il en 2024 une bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs ?
- 'G2470_ETP ASSO' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Indiquez les entreprises associées au sens de l'article 164ter, alinéa 1^{er} et alinéa 2 L.I.R..
- 'G2530_SEC' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.). Dans quels organismes à caractère collectif établis hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg est-ce que le contribuable, à lui seul ou avec ses entreprises associées, a détenu plus de 50 pour cent des droits



de vote ou du capital conformément à l'article 164ter, alinéa 1er L.I.R. ?

2.2.2 A0000



L'élément 'A0000' permet de pré-remplir la rubrique « Compléments » de la démarche.

Il est composé des éléments :

- › IntegrationFiscale : Informations concernant l'intégration fiscale ;
- › BonifInvestissement : Bonification d'impôt pour investissement (correspond à l'annexe modèle 800) ;
- › BonifEmbChomeurs : Bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs (correspond à l'annexe modèle 805) ;
- › ListeEntreprisesAssociees164Bis : Informations concernant l'intégration fiscale ;
- › ListeSEC : Informations concernant les sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) ;
- › DispositifsHybrides : Informations concernant les dispositifs hybrides (article 168ter L.I.R.).

2.2.2.1 IntegrationFiscale

L'élément 'IntegrationFiscale' correspond au titre **Intégration fiscale** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'IntegrationFiscale' :

- 'G2010_DATE_DEMANDE' : Date de la demande d'adhésion au régime d'intégration. Obligatoire si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True.



- 'G2020_BUREAU_INTEG' : Bureau d'imposition auprès duquel la demande d'adhésion au groupe intégré a été introduite . De type [nullableBureauInteg](#). Obligatoire si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True.
- 'G2030_DECLA_FILIALE_MERE' : Le contribuable a la qualité de société mère intégrante (MI) ou société filiale intégrante (FI) ou société intégrée (SI). Obligatoire si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True.

Cas d'une société mère intégrante ou filiale intégrante (déclaration des sociétés intégrées) :

- 'G2070_FILIALES' : Régime d'intégration fiscale - Désignation des sociétés intégrées (Nom de la société intégrée et Numéro de dossier). Obligatoire si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = MI (mère intégrante) ou FI (filiale intégrante).
- 'G2080_NOM_FILIALE_MERE' : Nom de la société intégrée.
- 'G2090_NUM_DOSSIER' : Numéro de dossier fiscal de la société intégrée.
- 'G2095_ENT_FIN_168BIS_A1_N7' : L'entreprise est-t-elle une entreprise financière selon l'article 168bis, alinéa 1er, numéro 7 L.I.R. ?
- 'R2040_RES_TRANSF_DEP_SF' : Revenus nets de la société intégrée (Exception : montant négatif possible).

Cas d'une société intégrée (déclaration de la société mère) :

- 'G2070_MERE' : Régime d'intégration fiscale - Désignation de la société mère.
- 'G2080_NOM_FILIALE_MERE' : Nom de la société mère.
- 'G2090_NUM_DOSSIER' : Numéro de dossier fiscal de la société mère.
- 'G2025_GRP_APP_164BIS' : Le groupe intégré a-t-il opté dans la demande pour l'application de l'article 164bis, alinéa 17 L.I.R. ? Obligatoire si G2030_INTEGRATION_FISCALE = MI (mère intégrante) ou FI (filiale intégrante).
- 'G2431_APPL_164BIS_9' : Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R. ?

2.2.2.2 BonifInvestissement

L'élément 'BonifInvestissement' correspond au titre **Bonification d'impôt pour investissement** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'BonifInvestissement':

- 'B1000_INV_BIENS_AMORT_CORP' : Prix d'acquisition, prix de revient ou dépenses d'exploitation des investissements en biens amortissables corporels autres que les bâtiments, le cheptel vif agricole et les gisements minéraux et fossils. En devise. Obligatoire s'il y a une valeur pour B1070_INV_152B7A1N13_CERT et/ou B1080_INV_152B7A1N4_CERT. Nouveau 2024



- 'B1010_INV_SOFT_PAS_ART56' : Prix d'acquisition, prix de revient ou dépenses d'exploitation des Investissements en logiciels ou en brevets autres que ceux acquis d'une entreprise liée au sens de l'article 56 L.I.R.. En devise. **Nouveau 2024**
- 'B1020_DEPENSE_BREVET' : Dépenses faites pour l'usage ou la concession de l'usage de brevets ou de logiciels autres que ceux concédés par une entreprise liée au sens de l'article 56 L.I.R.. En devise. **Nouveau 2024**
- 'B1030_DEPENSE_CONSEIL' : Dépenses en services de conseil, de diagnostic et d'appui technique fournis par des prestataires extérieurs qui ne sont pas en rapport avec les dépenses de fonctionnement normales de l'entreprise, telles que les services réguliers de conseil fiscal ou juridique, ou la publicité. En devise. **Nouveau 2024**
- 'B1040_DEPENSE_PERS_TR' : Dépenses de personnel directement affecté à la transformation digitale ou à la transition écologique et énergétique de l'entreprise. En devise. **Nouveau 2024**
- 'B1050_DEPENSE_FORM_PERS_TR' : Dépenses en formation du personnel directement affecté à la transformation digitale ou à la transition écologique et énergétique de l'entreprise. En devise. **Nouveau 2024**
- 'B1070_INV_152B7A1N13_CERT' : Prix d'acquisition ou prix de revient des investissements lorsqu'ils sont visés à l'article 152bis, paragraphe 7, alinéa 1er, numéros 1 à 3 L.I.R.. En devise. Obligatoire s'il y a une valeur pour B1000_INV_BIENS_AMORT_CORP et pas de valeur pour B1080_INV_152B7A1N4_CERT. **Nouveau 2024**
- 'B1080_INV_152B7A1N4_CERT' : Prix d'acquisition ou prix de revient des investissements lorsqu'ils sont visés à l'article 152bis, paragraphe 7, alinéa 1er, numéro 4 L.I.R. (immobilisations agréées pour être admises à l'amortissement spécial visé à l'article 32bis L.I.R.). En devise. Obligatoire s'il y a une valeur pour B1000_INV_BIENS_AMORT_CORP et pas de valeur pour B1070_INV_152B7A1N13_CERT. **Nouveau 2024**
- 'B1090_INV_152B7A1N13_SCERT' : Prix d'acquisition ou prix de revient des investissements visés à l'article 152bis, paragraphe 7, alinéa 1er, numéros 1 à 3 L.I.R. (y compris les véhicules automoteurs visés dans le paragraphe 7, alinéa 2, numéro 4, lettres a) à f) L.I.R.). En devise. **Nouveau 2024**
- 'B2000_INV_152B7_4_SSCERT' : Prix d'acquisition ou prix de revient des investissements visés à l'article 152bis, paragraphe 7, alinéa 1er, numéro 4 L.I.R. (immobilisations agréées pour être admises à l'amortissement spécial visé à l'article 32bis L.I.R.). En devise. **Nouveau 2024**
- 'B2030_INV_LOGICIEL' : Prix d'acquisition ou prix de revient des investissements visés à l'article 152bis, paragraphe 7, alinéa 1er, numéro 5 L.I.R. (acquisitions de logiciels pour autant qu'ils n'ont pas été acquis d'une entreprise liée au sens de l'article 56 L.I.R. et que les revenus générés par ces logiciels sont exclus du champ d'application d'un régime fiscal de propriété intellectuelle). En devise. **Nouveau 2024**

2.2.2.3 BonifEmbChomeurs

L'élément 'BonifEmbChomeurs' correspond au titre **Bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'BonifEmbChomeurs':

- 'A1000_NOM_EMPL' : Identification de l'employé – Nom.



- 'A1010_PRENOM_EMPL' : Identification de l'employé – Prénom.
- 'A1020_MATR_EMPL' : Identification de l'employé – Numéro d'identification national.
- 'A1025_DATE_EMBAUCHE' : Identification de l'employé – Date d'embauche.
- 'A1030_DEB_OCCUPA' : Période d'occupation – Date de début d'occupation (Période incluse dans l'exercice fiscal).
- 'A1040_FIN_OCCUPA' : Période d'occupation – Date de fin d'occupation (Supérieure à la date de début).
- 'A1050_REM_BRUTES' : Rémunérations brutes allouées au cours de l'année fiscale. Uniquement en euro.

2.2.2.4 ListeEntreprisesAssociees164Ter

L'élément 'ListeEntreprisesAssociees164ter' correspond au titre **Liste des entreprises associées** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de l'élément 'ListeEntrepriseAssociee164Ter' :

- 'G2480_ETP ASSO NOM' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Désignation de l'organisme ou nom de la personne physique. Obligatoire si G2470_ETP ASSO ≠ True.
- 'G3100_ETP ASSO ADRESSE' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Adresse.
- 'G2500_ETP ASSO PART CAP' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Pourcentage au capital (pourcentage entre 0 et 100%).
- 'G2510_ETP ASSO PART VOT' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Pourcentage aux droits de vote (pourcentage entre 0 et 100%).
- 'G2520_ETP ASSO PART BEN' : Entreprises associées (article 164ter L.I.R.). Pourcentage au droit de recevoir des bénéfices (pourcentage entre 0 et 100%).

2.2.2.5 ListeSEC

L'élément 'ListeSEC' correspond au titre **Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.)** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'ListeSEC' :

- 'G2540_SEC NOM' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Désignation.
- 'G2550_SEC FORM JUR' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Forme juridique au format libre.
- 'G3200_SEC ADRESSE' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) – Adresse.
- 'G2570_SEC PART' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Pourcentage à la fin de l'exercice d'exploitation
- 'G2580_SEC VAR PART' : Sociétés étrangères contrôlées (article 164ter L.I.R.) - Variation du pourcentage par rapport au début de l'exercice d'exploitation.
- 'R0076_SEC REV_NET INCL' : Bénéfice commercial - Revenus nets à inclure.



- 'R1260_BEN_SEC_EX164TER4' : Bénéfices distribués par une société étrangère contrôlée qui sont exonérés conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 6 L.I.R..
- 'R1270_PV_CESS_EX164TER4' : Plus-value de cession exonérée conformément à l'article 164ter, alinéa 4, numéro 7 L.I.R..

2.2.2.6 DispositifsHybrides

L'élément 'DispositifsHybrides' correspond au titre **Dispositifs hybrides** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'DispositifsHybrides' :

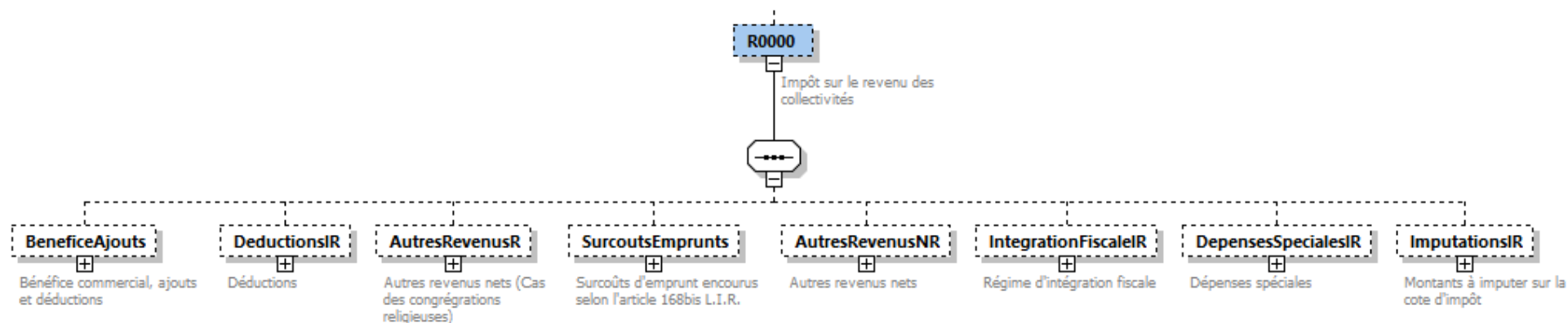
- 'G2600_DED_SS_INCLUSION' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2024 des montants donnant lieu à une déduction sans inclusion ?
- 'G2605_TIT_PAY_EFF' : Au titre de paiements effectués.
- 'G2610_INST_FIN_HY168TER1' : En vertu d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. qui ne remplit pas toutes les conditions visées à l'article 168ter, alinéa 3, numéro 2, dernière phrase L.I.R..
- 'G2615_ORG_HY_168TER1' : En faveur d'un organisme hybride au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre b) L.I.R..
- 'G2620_ORG_EST_168TER1' : En faveur d'un organisme disposant d'un ou de plusieurs établissements stables au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre c) L.I.R..
- 'G2625_EST_AUTRE_168TER1' : En faveur d'un établissement stable non pris en compte au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre d) L.I.R..
- 'G2630_ORG_DISP_HY_168TER' : Par un organisme hybride au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter L.I.R..
- 'G2640_PMT_EFF_S_ETS' : Au titre de paiements réputés effectués entre le siège et l'établissement stable ou entre deux établissements alinéa 1er, numéro 2, lettre f) L.I.R. ?
- 'G2650_DED_DOUB_HY_168TER' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2024 des montants donnant lieu à une double déduction dans le cadre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre g) L.I.R. ?
- 'G2660_BEN_DED_SS_INCL' : Le contribuable est-il bénéficiaire pendant l'exercice d'exploitation 2024 de revenus donnant lieu à une déduction sans inclusion au titre d'un instrument financier hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre a) L.I.R. ?
- 'G2670_BEN_HY_DED_SS_INCL' : Le contribuable est-il bénéficiaire pendant l'exercice d'exploitation 2024 de paiements d'organisme(s) hybride(s) donnant lieu à une déduction sans inclusion au titre d'un dispositif hybride visé à l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettre e) L.I.R. ?
- 'G2680_DED_HY_PMT_TRS_EA' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2024 des montants qui ont financé, directement ou indirectement, des dépenses déductibles, donnant lieu à un dispositif hybride dans le cadre d'une transaction ou d'une série de transactions



conclue(s) entre des entreprises associées ou dans le cadre d'un dispositif structuré visés par l'article 168ter, alinéa 3, numéro 3 L.I.R. ?

- 'G2690_CON_AUT_JURIDICT' : Le contribuable a-t-il été contribuable résident dans une ou plusieurs autres juridictions ?
- 'G2695_DED_AUT_JURIDICT' : Le contribuable a-t-il déduit pendant l'exercice d'exploitation 2024 des montants qu'il a déduits également dans ou plusieurs de ces autres juridictions de revenus qui ne sont pas des revenus soumis à double inclusion conformément à l'article 168ter, alinéa 4 L.I.R. ?
- 'G2700_IMPUT_RTS_TRANS_HY' : Le contribuable sollicite-t-il l'imputation de retenues à la source en rapport avec des revenus d'instruments financiers transférés dans le cadre d'un transfert hybride ?
- 'G2710_DEP_HY_TRANS_ETP_LIE' : Lorsque le contribuable est partie, ensemble avec une ou plusieurs entreprises associées au sens de l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 18 L.I.R., à un dispositif hybride visé par l'article 168ter, alinéa 1er, numéro 2, lettres a) à e) et g) L.I.R. ou qu'il a financé directement ou indirectement, des dépenses déductibles donnant lieu à un dispositif hybride dans le cadre d'une transaction ou d'une série de transactions conclue(s) entre des entreprises associées, il échet d'identifier cette (ces) entreprise(s) associée(s).

2.2.3 R0000



L'élément 'R0000' permet de pré-remplir la rubrique « Impôt sur le revenu des collectivités » de la démarche. En principe, tous les montants sont à indiquer comme nombres positifs, à l'exception de différents champs spécifiquement indiqués ci-dessous : (Exception : montant négatif possible).

Il est composé des éléments :

- BeneficeAjouts : Rubrique de l'IR concernant le bénéfice avec les ajouts non-compris au bilan ;
- DeductionsIR : Rubrique de l'IR concernant les déductions imputables ; **Adaptation 2024**



- › AutresRevenusR : Rubrique spécifique concernant les autres revenus nets des collectivités résidentes (ancien modèle 510) ;
- › SurcoutsEmprunts : Rubrique de l'IR concernant les surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R. ;
- › AutresRevenusNR : Rubrique de l'IR concernant les autres revenus nets des collectivités non résidentes (ancien modèle 530) ;
- › IntegrationFiscaleIR : Rubrique spécifique concernant les intégrations fiscales, si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True ;
- › DepensesSpecialesIR : Rubrique de l'IR concernant les dépenses spéciales déductibles ;
- › ImputationsIR : Rubrique de l'IR concernant les montants à imputer sur la cote d'impôt. *Adaptation 2024*

2.2.3.1 BeneficeAjouts

L'élément '**BeneficeAjouts**' correspond au titre **Bénéfice et ajouts** (Impôt sur le revenu des collectivités - Bénéfice commercial, ajouts et déductions) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de '**BeneficeAjouts**' :

- '**R0010_BENEFICE_COMMERCIAL**' : Bénéfice commercial - Bénéfice suivant bilan commercial. (Exception : montant négatif possible).
- '**R0020_BENEFICE_FISCAL**' : Bénéfice commercial - Bénéfice suivant bilan fiscal. (Exception : montant négatif possible).
- '**R0030_AMORT_INADMI**' : Amortissements inadmissibles ou excessifs pour usure ou pour diminution de substance.
- '**R0040_DEDUC_PR_DEPRE**' : Déductions pour dépréciation ou dotations aux provisions inadmissibles ou excessives.
- '**R0050_ALLOC_AUX_RESE**' : Allocations aux réserves.
- '**R0060_DISTR_CACHEES_BEN**' : Distributions cachées de bénéfice.
- '**R0070_REMUN_ADMIN**' : Rémunérations aux administrateurs.
- '**R0075_NON_DED_168BIS**' : Montants non déductibles conformément à l'article 168ter L.I.R. (dispositifs hybrides). Ce montant est obligatoire.
- '**R0230_MONT_INCL_168TER**' : Montants à inclure conformément à l'article 168ter L.I.R..
- '**R0080_AMENDES_ART12_4**' : Amendes au sens de l'article 12, n° 4 L.I.R..
- '**R0100_RET_IMP_IND**' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois.
- '**R0110_RET_IMP_ETR**' : Retenue d'impôt étrangère.



- 'R0120_RET_IMP_TANT' : Retenue d'impôt sur les tantièmes.
- 'R0130_RET_IMP_IR_COLL' : Impôt sur le revenu des collectivités.
- 'R0140_RET_IMP_REV_CAP' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux.
- 'R0150_IMP_FORT' : Impôt sur la fortune.
- 'R0160_IMP_COMM' : Impôt commercial.
- 'R0170_IMP_ETR_NON_DED' : Impôts étrangers non déductibles.
- 'R0180_INTERETS_DE_RETARD' : Intérêts de retard en rapport avec les impôts mentionnés ci-dessus.
- 'R0190_AUTRES_IMP_NON_DED' : Autres impôts non déductibles.
- 'R0200_PERTE_ET_ST_AV_CONV' : Perte réalisée par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions.
- 'R0210_PERTE_B_ETR_AV_CONV' : Perte réalisée sur biens étrangers dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions.
- 'R0220_DEPENSE_CULTURELLE' : Dépenses faites dans un but culturel, charitable ou d'intérêt général, y compris les libéralités au sens de l'article 109, alinéa 1 n° 3 L.I.R..
- 'R0250_BENEF_L_LIBRES' : Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à ajouter au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.
- 'R0260_INT_NON_DED_ART168_5' : Intérêts non déductibles conformément à l'article 168, numéro 5 L.I.R..
- 'R0270_REV_NON_DED_ART168_5' : Redevances non déductibles conformément à l'article 168, numéro 5 L.I.R..

2.2.3.2 DeductionsIR

L'élément 'DeductionsIR' correspond au titre **Déductions** (Impôt sur le revenu des collectivités - Montants à exonérer pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice et autres montants à déduire) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'DeductionsIR' :

- 'R1000_REV_EXO_PART_IMP' : Revenus exonérés de participations importantes.
- 'R1010_DEP_EXPL_PART' : Dépenses d'exploitation en connexion économique avec ces participations. Note : Ce montant sera défalqué du montant renseigné en R1000_REV_EXO_PART_IMP. Au cas où le montant de R1010_DEP_EXPL_PART > R1000_REV_EXO_PART_IMP alors le résultat reporté sera 0.
- 'R1030_REV_EXO_ART_115_15' : Revenus exonérés en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R.
- 'R1040_DEP_EXPL_REV_EXO' : Dépenses d'exploitation en connexion avec ces revenus. NOTE : Ce montant sera défalqué du montant



renseigné en R1030_REV_EXO_ART_115_15. Au cas où $R1040_DEP_ECXPL_REV_EXO > R1030_REV_EXO_ART_115_15$ alors le résultat sera 0.

- 'R1060_RECTIF_AMORTISS' : Rectifications des amortissements.
- 'R1070_IMP_REV_COLL' : Impôt sur le revenu des collectivités.
- 'R1080_RET_IMP_REV_CAP' : Impôt sur les revenus de capitaux.
- 'R1090_IMP_FORT' : Impôt sur la fortune.
- 'R1100_IMP_COMM' : Impôt commercial.
- 'R1110_AUTRE_IMP_NON_DED' : Autres impôts non déductibles.
- 'R1120_RESULTAT_EN_BENEF' : Résultat en bénéfice réalisé par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions.
- 'R1130_AUTRES_PRODTS_EXO' : Autres produits exonérés au Luxembourg en vertu d'une convention contre les doubles impositions.
- ~~'R1200_EXO_OU_DED_50BIS' : Exonération ou déduction partielle en vertu de l'article 50bis L.I.R. des revenus dégagés par certains droits de propriété intellectuelle.~~ Supprimé 2024
- 'R1210_EXO_OU_DED_50TER' : Exonération ou déduction partielle en vertu de l'article 50ter L.I.R. des revenus dégagés par certains droits de propriété intellectuelle.
- 'R1250_DED_L_LIBRES' : Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à déduire au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.
- 'R1290_DED_ART_168TER' : Paiements, dépenses ou pertes d'un exercice d'exploitation antérieur (article 168ter, alinéa 3 L.I.R.).

2.2.3.3 AutresRevenusR

L'élément 'AutresRevenusR' correspond au titre **Autres revenus nets** (Cas des congrégations religieuses) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'AutresRevenusR' :

- 'R5010_BCO_PART_BEN_COEXPL' : Part(s) de bénéfice du coexploitant d'une entreprise commerciale collective (sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple, entreprises communes en général telles que sociétés de fait).
- 'R5020_BAF_REV_EXPL_AGR' : Bénéfice agricole et forestier - Résultat (y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation) suivant décompte ou en cas de comptabilité, suivant bilan et compte de pertes et profits joints.
- 'R5030_BPL_REV_PROF_LIB' : Bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale. Il y a lieu d'indiquer, le cas échéant, le détail des revenus exonérés en vertu de l'article 50ter L.I.R. (joindre l'annexe 760) et de l'article 115, numéro 15a L.I.R. (joindre le détail).
- 'R5040_RSA_REV_OCC_SAL' : Revenu net provenant d'une occupation salariée. Fournir détail sur annexe.
- 'R5050_RPR_REV_PENS_RENT' : Revenu net résultant de pensions ou de rentes. Fournir détail sur annexe.



- 'R5060_RCM_DIV_OU_INT_OBL' : Revenu net provenant de capitaux mobiliers. Fournir détail sur annexe.
- 'R5070_RLB_LOC_PROP_BATIES' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties selon modèle 190 (y compris revenus de copropriétés indivises).
- 'R5080_RLB_LOC_PROP_NON_BAT' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties et de biens meubles (suivant modèle 195).
- 'R5090_RLB_REV_TOCCAGE' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu (toccage) provenant de la concession du droit d'extraction de substances minérales (minerais, pierres et terres). Fournir détail sur annexe.
- 'R6000_RLB_RED_PROP_INTEL' : Revenu net provenant de la location de biens. Il s'agit du revenu provenant de redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de droits de propriétés intellectuelles (p. ex. brevets, droits d'auteur). Fournir détail sur annexe.
- 'R6020_RDI_CESSION_TITES' : Revenus nets divers. Il s'agit des revenus provenant de la cession à titre onéreux de participations importantes dans des sociétés de capitaux et dans des sociétés coopératives, et revenus réalisés comme associé possesseur de participations importantes lors du partage total ou partiel de l'actif net investi de pareils sociétés.
- 'R6030_RDI_BEN_VENTE_IMM' : Revenus nets divers. Il s'agit des bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles (suivant modèle 700).
- 'R6040_RDI_REV_PREST_DIV' : Revenus nets divers. Il s'agit des revenus provenant de prestations diverses non comprises dans une autre catégorie de revenus (p.ex. entremises occasionnelles, commission secrètes, etc.).

2.2.3.4 SurcoutsEmprunts

L'élément 'SurcoutsEmprunts' correspond au titre **Surcoûts d'emprunt encourus selon l'article 168bis L.I.R.** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'SurcoutsEmprunts' :

- 'G7000_ORG_FISC_TRANSP' : Le contribuable a-t-il détenu une(des) part(s) dans un (des) organisme(s) fiscalement transparent(s) ou dans une (des) copropriété(s) ?
- 'R7005_PI_SF_DED' : Charges d'intérêts sur toutes les formes de dette.
- 'R7020_CT_REM_PP_DED' : Rémunérations dues sur des prêts participatifs.
- 'R7030_CT_REM_PP' : Rémunérations dues sur des prêts participatifs déductibles.
- 'R7040_CT_ITT_DED' : Intérêts imputés sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon.
- 'R7050_CT_ITT' : Intérêts imputés sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon déductibles.
- 'R7060_CT_FIN_ISL_DED' : Montants déboursés au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique.
- 'R7070_CT_FIN_ISL' : Montants déboursés au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique déductibles.
- 'R7080_CT_CRED_BAIL_DED' : Intérêts dus au titre de contrats de crédits-bail.



- 'R7090_CT_CRED_BAIL' : Intérêts dus au titre de contrats de crédits-bail déductibles.
- 'R7100_CT_ITT_CAP_DED' : Intérêts capitalisés inclus dans la valeur de l'actif correspondant inscrit au bilan, ou l'amortissement des intérêts capitalisés déduits.
- 'R7110_CT_ITT_CAP' : Intérêts capitalisés inclus dans la valeur de l'actif correspondant inscrit au bilan, ou l'amortissement des intérêts capitalisés déductibles.
- 'R7120_CT_REND_FIN_DED' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant déduits.
- 'R7130_CT_REND_FIN' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant déductibles.
- 'R7140_CT_ITT_NOT_DED' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme déduits.
- 'R7150_CT_ITT_NOT' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme déductibles.
- 'R7160_CT_FINAN_DED' : Certaines pertes de change sur emprunts et instruments liés à des financements déduits.
- 'R7170_CT_FINAN' : Certaines pertes de change sur emprunts et instruments liés à des financements déductibles.
- 'R7180_CT_FRAIS_GAR_DED' : Frais de garantie concernant des accords de financement déduits.
- 'R7190_CT_FRAIS_GAR' : Frais de garantie concernant des accords de financement déductibles.
- 'R7200_CT_FRAIS_DOS_DED' : Frais de dossier et frais similaires liés à l'emprunt de fonds déduits.
- 'R7210_CT_FRAIS_DOS' : Frais de dossier et frais similaires liés à l'emprunt de fonds déductibles.
- 'R7230_CT_OFT_DED' : Quote-part des coûts d'emprunt supportés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété déduits.
- 'R7235_CT_OFT' : Quote-part des coûts d'emprunt supportés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété déductibles.
- 'R7220_CT_AUTRES' : Autres coûts.
- 'R7305_RV_SF_DED' : Produits d'intérêts sur toutes les formes de créance – Réalisés.
- 'R7315_RV_SF' : Produits d'intérêts sur toutes les formes de créance – Imposables.
- 'R7320_RI_REM_PP_DED' : Rémunérations sur des prêts participatifs.
- 'R7330_RI_REM_PP' : Rémunérations sur des prêts participatifs imposables.
- 'R7340_RI_ITT_DED' : Intérêts sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon.



- 'R7350_RI_ITT' : Intérêts sur des instruments, tels que des obligations convertibles et des obligations sans coupon imposables.
- 'R7360_RI_FIN_ISL_DED' : Montants au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique.
- 'R7370_RI_FIN_ISL' : Montants au titre de mécanismes de financement alternatifs, du type finance islamique imposables.
- 'R7380_RI_CRED_BAIL_DED' : Intérêts au titre de contrats de crédit-bail.
- 'R7390_RI_CRED_BAIL' : Intérêts au titre de contrats de crédit-bail imposables.
- 'R7420_RI_REND_FIN_DED' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant.
- 'R7430_RI_REND_FIN' : Montants mesurés par référence à un rendement financier en vertu des règles d'établissement des prix de transfert, le cas échéant imposables.
- 'R7440_RI_ITT_NOT_DED' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme.
- 'R7450_RI_ITT_NOT' : Intérêts notionnels au titre d'instruments dérivés ou de contrats de couverture portant sur les emprunts d'un organisme imposables.
- 'R7460_RI_FINAN_DED' : Certains gains de change sur emprunts et instruments liés à des financements réalisés.
- 'R7470_RI_FINAN' : Certains gains de change sur emprunts et instruments liés à des financements imposables.
- 'R7480_RI_FRAIS_GAR_DED' : Produits de garantie concernant des accords de financement.
- 'R7490_RI_FRAIS_GAR' : Produits de garantie concernant des accords de financement imposables.
- 'R7500_RI_FRAIS_DOS_DED' : Produits de dossier et produits similaires liés au prêt de fonds.
- 'R7510_RI_FRAIS_DOS' : Produits de dossier et produits similaires liés au prêt de fonds imposables.
- 'R7530_RI_OFT_DED' : Quote-part des revenus d'intérêts et des autres revenus économiquement équivalents réalisés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété.
- 'R7535_RI_OFT' : Quote-part des revenus d'intérêts et des autres revenus économiquement équivalents réalisés en relation avec les parts détenues par le contribuable dans un organisme fiscalement transparent ou dans une copropriété imposables.
- 'R7520_RI_AUTRES' : Autres produits économiquement équivalents à des intérêts et produits réalisés dans le cadre de financements réalisés.
- 'R7240_CT_COUTS_EMP_AV_2016' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date.
- 'R7241_CT_CTS_EMP_AV_16_OFT' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et



qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date (part organisme fiscalement transparent).

- 'R7540_RI_COUTS_EMP_AV_2016' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date.
- 'R7541_RI_CTS_EMP_AV_16_OFT' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts qui ont été contractés avant le 17 juin 2016 et qui n'ont pas été modifiés à partir de cette date (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7260_CT_COUTS_EMP_AV_IP' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts utilisés pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R..
- 'R7261_CT_CTS_EMP_AV_IP_OFT' : Coûts d'emprunt déductibles, autres coûts déductibles économiquement équivalents à des intérêts et charges déductibles supportées dans le cadre de financements, en relation avec des emprunts utilisés pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7560_RI_COUTS_EMP_AV_IP' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R..
- 'R7561_RI_CTS_EMP_AV_IP_OFT' : Produits d'emprunt imposables, autres revenus imposables économiquement équivalents, en relation avec des emprunts pour financer un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7645_AMOR_CALC_ART_29' : Amortissements calculés d'après les articles 29 à 34 L.I.R..
- 'R7646_AMOR_CALC_ART_29_OFT' : Amortissements calculés d'après les articles 29 à 34 L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7655_DEDUC_DEPR_OP' : Déductions pour dépréciations opérées.
- 'R7656_DEDUC_DEPR_OP_OFT' : Déductions pour dépréciations opérées (part organisme fiscalement transparent)
- 'R7657_REV_PJT_INFR_PUB' : Revenu provenant d'un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R..
- 'R7658_REV_PJT_INFR_PUB_OFT' : Revenu provenant d'un projet d'infrastructures publiques à long terme conformément à l'article 168bis, alinéa 7, lettre b L.I.R. (part organisme fiscalement transparent).
- 'R7730_SURCOUT_REPORT' : Surcoûts d'emprunt reportés.
- 'R7750_REP_CAPA_INEMPL' : Report de capacités inemployées de déduction des intérêts.
- 'R7680_SURCOUTS_DED' : Surcoûts d'emprunt encourus déductibles.
- 'R7685_REP_SURCOUTS_DED' : Surcoûts d'emprunt reportés déductibles.



- 'R7690_SURCOUTS_NON_DED' : : Surcoûts d'emprunt encourus non déductibles.

2.2.3.5 AutresRevenusNR

L'élément 'AutresRevenusNR' correspond au titre **Autres revenus nets** dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de 'AutresRevenusNR' :

- 'R5011_BCO_PART_BEN_COEX_NR' : Part(s) de bénéfice du coexploitant d'une entreprise commerciale collective.
- 'R5021_BAF_REV_EXPL_AGR_NR' : Revenu net réalisé par une exploitation agricole ou forestière située au Luxembourg, y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation.
- 'R5031_BPL_REV_PROF_LIB_NR' : Revenu net provenant de l'exercice d'une profession libérale exercée ou mise en valeur au Grand-Duché de Luxembourg, y compris un éventuel bénéfice de cession ou de cessation.
- 'R5061_RCM_DIV_OU_I_OBL_NR' : Dividendes ou intérêts d'obligations de source luxembourgeoise visés à l'article 97 (1) numéros 1 - 3 L.I.R. non exempts de la retenue à la source.
- 'R5071_RLB_LOC_PR_BATIES_NR' : Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés bâties.
- 'R5081_RLB_LOC_PR_NON_BT_NR' : Revenu provenant de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties.
- 'R5091_RLB_REV_TOCCAGE_NR' : Revenu (toccage) provenant de la concession du droit d'extraction de substances minérales (minerais, pierre,...).
- 'R6001_RLB_RED_PR_INTEL_NR' : Revenu provenant de redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de droits de propriétés intellectuelles (brevets, droits d'auteur...).
- 'R6021_RDI_CESSION_TITES_NR' : Revenu provenant de la cession à titre onéreux de participations importantes dans des organismes qui ont [...] l'actif net investi de pareils organismes.
- 'R6031_RDI_BEN_VENTE_IMM_NR' : Bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles sis au Luxembourg.
- 'R6041_RDI_REV_PREST_DIV_NR' : Revenus provenant de prestations diverses non comprises dans une autre catégorie de revenus.

2.2.3.6 IntegrationFiscaleIR

Rubrique spécifique concernant les intégrations fiscales, si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True. Cette rubrique correspond au titre **Régime d'intégration fiscale** (Impôt sur le revenu des collectivités - Régime d'intégration fiscale) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Si G2000_INTEGRATION_FISCALE ≠ True, les données ci-dessous seront ignorées lors du pré-remplissage.

Détail de 'IntegrationFiscaleIR' :

- 'R2010_DEBUT_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime



d'intégration fiscale – au début de l'exercice.

- 'R2020_AFFEC_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – affectation de l'exercice.
- 'R2030_FIN_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – à la fin de l'exercice.
- 'R2050_RES_TRANSF_VERS_SM' : Régime d'intégration fiscale. Le total des revenus nets à ajouter au total des revenus nets de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante. Résultat fiscal transféré de la filiale vers la société mère intégrante ou la société filiale intégrante. Obligatoire si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI (société fille). (Exception : montant négatif possible).
- 'R2060_LIB_TOTAL' : Total des libéralités à prendre en compte auprès de la société mère. À renseigner si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI (il s'agit d'une collectivité filiale).

2.2.3.7 *DepensesSpecialesIR*

L'élément '*DepensesSpecialesIR*' correspond au titre **Dépenses spéciales** (Impôt sur le revenu des collectivités - Dépenses spéciales) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = False OU G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI, les données ci-dessous seront ignorées lors du pré-remplissage.

Détail de '*DepensesSpecialesIR*' :

- 'R2100_LIB_REPORT_N-2' : Libéralités : report de l'année N-2.
- 'R2110_LIB_REPORT_N-1' : Libéralités : report de l'année N-1.
- 'R2120_LIB_ANNEE_COUR' : Libéralités : report de l'année en cours.
- 'R2130_PERTES_EXPLOIT_REPO' : Pertes d'exploitation reportables. Lignes libres de type ligne 7500 pour des pertes reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année 1991 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette balise sera ignorée si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI.

2.2.3.8 *ImputationsIR*

L'élément '*ImputationsIR*' correspond au titre **Montants à imputer sur la cote d'impôt** (Impôt sur le revenu des collectivités - Montants à imputer sur la cote d'impôt) dans l'assistant de saisie sur MyGuichet.

Détail de '*ImputationsIR*' :

- ~~'R4100_BONIF_INV' : Bonification d'impôt pour investissement. Note : Montant en EUR – quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration.~~ Supprimé 2024
- ~~'R4120_BONIF_INV_LOGICIEL' : Bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciel. Note : Montant en EUR – quelle que soit la devise choisie~~



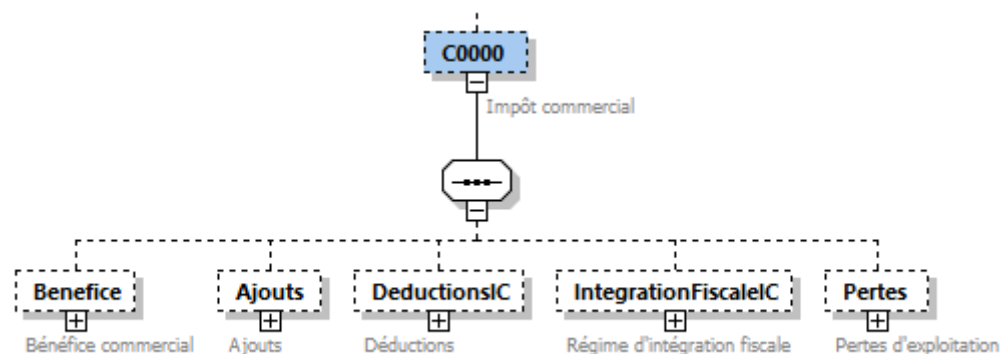
~~pour le reste de la déclaration.~~ Supprimé 2024

- ~~○ 'R4140_ACQ_VOIT_Z_E' : Total des acquisitions de voitures automobiles à zéro émission en année N. Note : Montant en EUR — quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration.~~ Supprimé 2024
- ~~○ 'R4150_ACQ_LOGICIEL' : Total des acquisitions de logiciels en année N. Note : Montant en EUR — quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration.~~ Supprimé 2024
- 'R4110_REP_BONIF_INV' : Report de bonification d'impôt pour investissement. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes.
- 'R4160_REP_BON_INV_AVINT' : Report de bonifications d'impôt pour investissement de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette balise sera ignorée si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI. Nouveau 2024
- 'R4210_REP_BONIF_EMB_CHO' : Report de bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes.
- 'R4260_REP_BON_EMBCHO_AVINT' : Report de bonifications d'impôt pour embauchage de chômeurs de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe intégré. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette balise sera ignorée si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI. Nouveau 2024
- 'R4310_REP_BONIF_FORM_PROF' : Report de bonification d'impôt pour formation professionnelle continue. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-7. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette bonification a pris fin en 2017.
- 'R4360_REP_BON_FORMPRO_AVNT' : Report de bonifications d'impôt pour formation professionnelle continue de la société mère intégrante ou de la société filiale intégrante afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs à la date d'admission au groupe. Lignes libres de type ligne8000 pour des bonifications reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année N-10 à N-7. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette bonification a pris fin en 2017. Cette balise sera ignorée si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI. Nouveau 2024
- 'R4450_IMP_SEC_IMP164TER4' : Impôt établi et payé par une société étrangère contrôlée et imputable en vertu de l'article 164ter, alinéa 4, numéro 8 L.I.R..
- 'R4410_RET_TANT' : Retenue d'impôt sur les tantièmes. Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260_DEVISE_DECLA).



- 'R4420_RET_REV_CAP_IND_RES' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes imputable et restituable (articles 154(6a) et 149(4a) L.I.R.). Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260_DEVISE_DECLA).
- 'R4425_RET_REV_CAP_IND_LIM' : Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux indigènes imputable dans la limite de l'impôt dû (article 154(6a) L.I.R.). Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260_DEVISE_DECLA).
- 'R4430_RET_IMP_ETR_CONV' : Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu d'une convention contre les doubles impositions. Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260_DEVISE_DECLA).
- 'R4440_RET_IMP_ETR_134BIS' : Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu de l'article 134bis L.I.R. Note : Ce montant à imputer sur la cote d'impôt est à déclarer dans la devise utilisée pour la déclaration (G0260_DEVISE_DECLA).
- 'R4445_RET_IMP_SAL' : Retenue d'impôt à la source sur les salaires.
- 'R4500_AUTR_DED_L_LIBRES' : Impôt sur le revenu – Autres montants à imputer sur la cote d'impôt. Lignes libres de type ligne7000 pour indiquer d'autres montants à ajouter au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.

2.2.4 C0000



L'élément 'C0000' permet de pré-remplir la rubrique « Impôt commercial - Bénéfice commercial, ajouts et déductions » de la démarche. Il est composé des éléments suivants :

- Benefice ;
- Ajouts ;
- DeductionsIC ;



- › Integration Fiscale IC ;
- › Pertes.

2.2.4.1 *Benefice*

Détails de 'Benefice':

- 'C0020_NON_SOUMIS_IC' : Montant non-soumis à l'impôt commercial. (Exception : montant négatif possible).

2.2.4.2 *Ajouts*

Détails de 'Ajouts' : Montants à ajouter pour autant qu'ils ont diminué le bénéfice commercial.

- 'C0110_PARTS_BENF_DISTR' : Ajouts : Parts de bénéfice distribuées à des associés solidairement et indéfiniment responsables d'une société en commandite par actions sur des apports non effectués sur le capital social ou à titre de rémunération (tantièmes) pour la gérance.
- 'C0120_QP_PERTES_SOC_PER' : Ajouts : Quote-part dans les pertes d'une société en nom collectif, d'une société en commandite simple ou d'une autre société, si les associés sont à considérer comme coexploitants de l'exploitation.
- 'C0130_PER_EXPL_ES_ETR' : Ajouts : Perte d'exploitation subie dans des établissements stables situés à l'étranger.
- 'C0140_AUTR_AJOUTS_L_LIBRES' : Impôt commercial – autres ajouts. Lignes libres de type ligne 7000 pour indiquer d'autres montants à ajouter au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.

2.2.4.3 *Deductions IC*

Détails de 'Deductions IC' : Montants à déduire pour autant qu'ils sont compris dans le bénéfice commercial.

- 'C0200_QP_BENEF' : Déductions : Quote-part dans les bénéfices d'une société en nom collectif, d'une société en commandite simple ou d'une autre société, si les associés sont à considérer comme coexploitants de l'exploitation.
- 'C0201_PARTS_BENEF_SOC_COMM' : Déductions : Parts de bénéfice ajoutées en vertu du paragraphe 8, numéro 4 de la loi modifiée concernant l'impôt commercial au bénéfice d'exploitation d'une société en commandite par actions.
- 'C0202_DIV_PARTS_BENEF' : Déductions : Dividendes, parts de bénéfice et autres produits visés par le paragraphe 9, numéro 2a de la loi modifiée concernant l'impôt commercial.
- 'C0210_PART_BENF_RAP_ES_ETR' : Déductions : Bénéfice d'exploitation en relation avec des établissements stables situés à l'étranger.
- 'C0216_AUTR_DEDUCT_L_LIBRES' : Impôt commercial – autres déductions. Lignes libres de type ligne 7000 pour indiquer d'autres montants à déduire au bénéfice déclaré, avec libellé de la ligne.



- 'C0220_REP_LIB_N-2' : Déductions libéralités : Report de l'année N-2.
- 'C0230_REP_LIB_N-1' : Déductions libéralités : Report de l'année N-1.
- 'C0240_LIB_ANNEE_COUR' : Déductions libéralités : Année courante.

2.2.4.4 IntegrationFiscaleIC

Rubrique spécifique concernant les intégrations fiscales, si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True

Détails de 'IntegrationFiscaleIC' : Impôt commercial - Régime d'intégration fiscale

- 'C0310_DEBUT_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – au début de l'exercice.
- 'C0320_AFFECTATION_EX' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – affectation de l'exercice.
- 'C0330_FIN_EXERCICE' : Total des pertes reportables afférentes à des exercices antérieurs à la date d'admission du groupe au régime d'intégration fiscale – à la fin de l'exercice.
- 'C0340_RES_TRANF_DEP_SF' : Résultat(s) fiscal(aux) transféré(s) depuis la (les) filiale(s). Obligatoire si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = MI ou FI (anciennement False) (il s'agit d'une société mère). (Exception : montant négatif possible).
- 'C0350_RES_TRANF_VERS_SM' : Résultat fiscal transféré de la filiale vers la société mère intégrante ou la société filiale intégrante. Obligatoire si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI (anciennement True) (il s'agit d'une société filiale). (Exception : montant négatif possible).
- 'C0360_TOT_LIBERALITES_SM' : Total des libéralités à prendre en compte auprès de la société mère. Obligatoire si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = MI ou FI (il s'agit d'une société mère intégrante ou filiale intégrante).

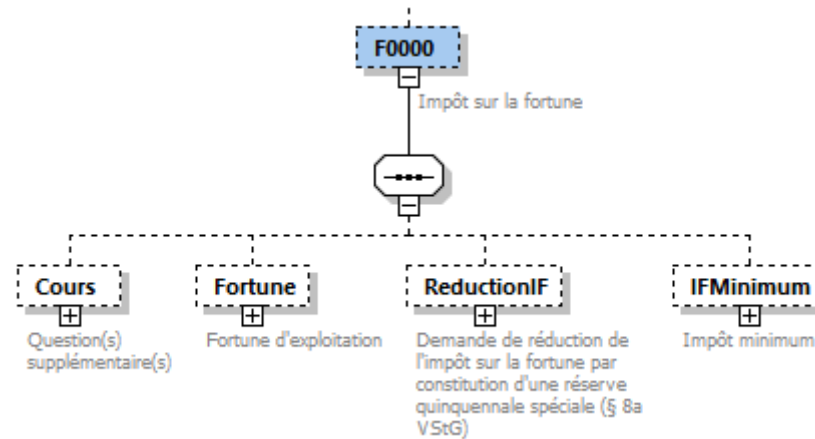
2.2.4.5 Pertes

Détails de 'Pertes' : Impôt commercial - Pertes

- 'C0410_AUTRES_PERTES_DECL' : Pertes d'exploitation reportables afférentes à des exercices d'exploitation antérieurs. Lignes libres de type ligne7500 pour des pertes reportables pour une année spécifique. Les années valables sont de l'année 1991 à N-1. Une année ne peut pas faire l'objet de multiples lignes. Cette balise sera ignorée si G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI.



2.2.5 F0000



L'élément 'F0000' permet de pré-remplir la rubrique « Impôt sur la fortune » de la démarche.

Les informations contenues dans cette rubrique seront ignorées lors du pré-remplissage en cas de société liquidée dans l'année (G0170_FAILL_COURS_AN = True et G0190_DATE_FIN_FAILL ≤ 31/12/2024 OU G0110_LIQUID_EN_COURS = True et G0140_DATE_FIN_LIQUIDA ≤ 31/12/2024 OU G0900_DISS_ADMIN = True et G0910_DATE_FIN_DISS_ADMIN ≤ 31/12/2024)

Il est composé des éléments suivants :

- › Cours : En cas d'une déclaration en devise avec un exercice divergeant, il est possible d'évaluer certains éléments au cours de change de fin d'exercice. Cette rubrique prend en compte ce besoin très spécifique.
- › Fortune : Etablissement de la fortune d'exploitation. *Adaptation 2024*
- › ReductionIF : Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale (§8a VStG).
- › IFMinimum : Impôt minimum sur l'impôt sur la fortune. *Adaptation 2024*

2.2.5.1 Cours

En cas de déclaration en devise avec un exercice divergeant, il est possible d'évaluer certains éléments au cours de change de fin d'exercice. Cette rubrique prend en compte ce besoin très spécifique. À noter que les titres sont toujours à évaluer au 31.12 (avec un éventuel cours de change au 31.12). Pour ces cas, des lignes spécifiques sont prévues ('Z0130_TITRES_EVA_31_12' et 'Z0140_TITRES_EVA_31_12_EXO').



Détails de 'Cours' :

- 'Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV' : Indique si « L'évaluation [de la fortune d'exploitation] se fait » pour « la fin d'exercice » ou « la fin d'année ». Note : Cette question existe seulement en cas d'un exercice divergeant (G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2024-12-31'). *Adaptation 2024*
- 'Z0002_COURS_FIN_EX' : Cours de fin d'exercice à indiquer. À renseigner en cas d'exercice divergeant (G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2024-12-31') et d'une devise autre qu'EURO (G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR) et si l'évaluation de la fortune d'exploitation est en fin d'exercice (Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV = False).

2.2.5.2 Fortune

Etablissement de la fortune d'exploitation. Dans l'assistant, cette rubrique n'existe pas si 'G2110_IMPOT_MIN_SEUL' = True. Si G2110_IMPOT_MIN_SEUL = True, cette rubrique sera ignorée lors du pré-remplissage.

Détails de 'Fortune' :

- 'Z0010_IMM_EXPLOIT_IND' : Immeuble(s) d'exploitation situé(s) au Luxembourg (à indiquer par leur valeur unitaire). Note : Montant **en EUR** – quelle que soit la devise choisie pour le reste de la déclaration !
- 'Z0020_VAL_UNIT_NON_ETAB' : Indicateur si la valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments.
- 'Z0030_IMM_EXPLOIT_ETR' : Immeuble(s) d'exploitation situé(s) à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation) – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0040_IMM_EXPLOIT_ETR_EXO' : Immeuble(s) d'exploitation situé(s) à l'étranger (à indiquer par leur valeur estimée de réalisation) – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0070_DROITS_EXPLOIT' : Droits d'exploitation – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0080_DROITS_EXPLOIT_EXO' : Droits d'exploitation – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0090_IMMOBILISE' : Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0130_TITRES_EVA_31_12 existe) – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0100_IMMOBILISE_EXO' : Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0140_TITRES_EVA_31_12_EXO existe) – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0110_REA_ET_DISPO' : Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0130_TITRES_EVA_31_12 existe) – éléments de fortune imposables au GDL.
- 'Z0120_REA_ET_DISPO_EXO' : Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12 – si la ligne Z0140_TITRES_EVA_31_12_EXO existe) – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0130_TITRES_EVA_31_12' : Titres à évaluer au 31 décembre – éléments de fortune imposables au GDL. Cette ligne n'apparaît que pour les collectivités avec exercice divergent (G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2024-12-31') qui ont choisi de faire leur évaluation à la fin d'exercice



Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV = False.

- 'Z0140_TITRES_EVA_31_12_EXO' : Titres à évaluer au 31 décembre – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition. Cette ligne n'apparaît que pour les collectivités avec exercice divergent (G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2024-12-31') qui ont choisi de faire leur évaluation à la fin d'exercice Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV = False.
- 'Z0200_ELEM_FORTUNE' : Lignes libres de type ligne9000 pour indiquer d'autres montants à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).
- 'Z0250_ANNU_HOR_BILAN_CREAN' : Annulation hors bilan des créances intragroupe. Cette ligne n'apparaît que pour les congrégations (G0067_CONGREGATION=true).
- 'Z0350_ABATTEM_67_2BEWG' : Abattement §67 (2) (BewG). Cette ligne n'apparaît que pour les congrégations (G0067_CONGREGATION=true).
- 'Z0400_EXO_PARTICIP_60BEWG' : Exonération participation(s) (§ 60 BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Il s'agit d'une déduction pour réduire la fortune brute totale.
- ~~'Z0410_EXO_DR_INTEL_60BIS' : Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60bis BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Il s'agit d'une déduction pour réduire la fortune brute totale.~~ ^{Supprimé 2024}
- 'Z0420_EXO_DR_INTEL_60TER' : Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60ter BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Il s'agit d'une déduction pour réduire la fortune brute totale.
- 'Z0600_DETTE ET PROV' : Dettes et provisions – éléments de fortune imposables au GDL. Toutes les dettes sont à indiquer comme montants positifs, la déduction se fait dans l'assistant de saisie : Fortune brute totale – Total des déductions = Fortune nette.
- 'Z0610_DETTE ET PROV_EXO' : Dettes et provisions – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'Z0615_ANNU_HOR_BILAN_DETTE' : Annulation hors bilan des dettes intragroupe. Cette ligne n'apparaît que pour les congrégations (G0067_CONGREGATION=true).
- 'Z0620_DETTE NON DEDUC' : Dont dettes non déductibles (§ 60, § 60bis et § 60ter BewG) – éléments de fortune imposables au GDL. Cette ligne est défalquée de la ligne.
- 'Z0600_DETTE ET PROV' : En principe il s'agit de dettes en relation avec des revenus exonérés déclarés dans les lignes Z0400_EXO_PARTICIP_60BEWG.
- 'Z0630_PROVISION_ART_46' : Dont provisions selon article 46, n°8 L.I.R..
- 'Z0640_PROVISION_ART_46_EXO' : Dont provisions selon article 46, n°8 L.I.R..
- 'Z0800_DETTE FIN EX' : Lignes libres de type9000 pour indiquer d'autres dettes à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et



un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).

Détails de 'Fortune' si G0050_FORME_JURIDIQUE = 32 ou 33 ou 34 et G0850_GENRE_ACTIVITE_LUX # "ETS"

- 'F5000_FORT_AGRICOL_INDIG': Fortune agricole indigène (paragraphe 29 à 44 BewG).
- 'F5010_FORT_AGRICOL_INDIG': Fortune agricole indigène (paragraphe 29 à 44 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5000_FORT_AGRICOL_INDIG = true.
- 'F5100_FORT_FOREST_INDIG': Fortune forestière indigène (paragraphe 45 et 46 BewG).
- 'F5110_FORT_FOREST_INDIG': Fortune forestière indigène (paragraphe 45 et 46 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5100_FORT_FOREST_INDIG = true.
- 'F5200_FORT_VITICOL_INDIG': Fortune viticole indigène (paragraphe 47 BewG).
- 'F5210_FORT_VITICOL_INDIG': Fortune viticole indigène (paragraphe 47 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5200_FORT_VITICOL_INDIG = true.
- 'F5300_FORT_HORTICOL_INDIG': Fortune horticole indigène (paragraphe 48 BewG).
- 'F5310_FORT_HORTICOL_INDIG': Fortune horticole indigène (paragraphe 48 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5300_FORT_HORTICOL_INDIG = true.
- 'F5400_AUTRE_FORT_INDIG': Autre fortune agricole et forestière indigène (paragraphe 49 BewG).
- 'F5410_AUTRE_FORT_INDIG': Autre fortune agricole et forestière indigène (paragraphe 49 BewG). Cette ligne n'apparaît que si F5400_AUTRE_FORT_INDIG = true.
- 'F5500_FORT_IMM_BA_NBA_IND': Fortune immobilière bâtie et non bâtie indigène.
- 'F5600_AUTRE_ELE_FORT_INDIG': Autres éléments de fortune indigène.
- 'F5800_DETTE': Lignes libres de type ligne7000Eur pour indiquer les dettes à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne (Nature de la dette (p. ex dette hypothécaire, dette chirographaire)) et un montant dans la deuxième colonne.
- 'F5860_CHARGE_USU_RENT_PRES': Lignes libres de type ligne7000Eur pour indiquer les charges d'usufruit, de rentes et d'autre prestations à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne (Nature de la charge (p. ex usufruit, rente)) et un montant dans la deuxième colonne.

Détails de 'Fortune' si G0066_ASS_RELIGIEUSE= True

- 'F2200_IMMEU_NONBATIS': Immeubles non bâtis (à indiquer leur valeur unitaire).



- 'F2203_VAL_UNIT_NON_ETAB' : La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments.
- 'F2205_IMMEU_BATIS' : Annulation hors bilan des dettes intragroupe.
- 'F2400_TITRES_PART' : Autres éléments de fortune, titres et participations.
- 'F2405_TITRES_PART_EXO' : Autres éléments de fortune, titres et participations – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F2410_CPT_BAN_CH_POST' : Autres éléments de fortune, comptes bancaires et comptes de chèques postaux.
- 'F2415_CPT_BAN_CH_POST_EXO' : Autres éléments de fortune, comptes bancaires et comptes de chèques postaux – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F2420_ENCAISSE' : Autres éléments de fortune, encaisse.
- 'F2425_ENCAISSE_EXO' : Autres éléments de fortune, encaisse – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F0350_ABATTEM_67_2BEWG' : Abattement §67(2) (BewG).
- 'F2430_CREANCE_DIV' : Créances diverses (à spécifier).
- 'F2600_PRET_HYPO' : Déductions, prêts hypothécaires.
- 'F2605_PRET_HYPO_EXO' : Déductions, prêts hypothécaires – éléments de fortune exempts par convention contre double imposition.
- 'F2610_AUTRE_PRET_BANC' : Lignes libres de type ligne9000 pour indiquer les déductions - autres prêts bancaires (à spécifier) à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).
- 'F2620_AUTRE_DETTE' : Lignes libres de type ligne9000 pour indiquer les déductions - autres dettes (à spécifier) à déclarer pour l'impôt sur la fortune, avec libellé de la ligne. Un libellé est possible dans la première colonne, un montant dans la colonne de gauche (pour les éléments de fortune imposables au GDL) et un montant dans la colonne de droite (éléments de fortune exempts par convention contre double imposition).

2.2.5.3 *ReductionIF*

Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale et dissolution prématurée d'une réserve quinquennale pendant l'année d'imposition 2024 (§8a VStG).

Détails de 'ReductionIF' :

- 'F1200_RESERVE_QUINQ_AFFEC' : Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale. Par affectation du bénéfice de l'année d'imposition N. (Le montant doit être > 0).
- 'F1210_RESERVE_QUINQ_RESER' : Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale. Par



affectation des réserves libres antérieurement constituées (seulement à défaut de bénéfice suffisant). (Le montant doit être > 0).

- 'F1231_DISS_RESERVE' : Y-a-t'il eu une dissolution prématurée d'une partie ou de la totalité d'une réserve quinquennale pendant l'année d'imposition 2024 (§8a, alinéas 3 et 3a VStG) ?
- 'F1232_ANNEE_RESERVE' : Les années valables sont de l'année N-4 à N-1. Sélection d'au moins une année si F1231_DISS_RESERVE = True. Si F1231_DISS_RESERVE ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.
- 'F1233_MNT_UTIL_RES' : Montant total utilisé de la réserve quinquennale. Obligatoire si F1231_DISS_RESERVE = True. Si F1231_DISS_RESERVE ≠ True, cette donnée sera ignorée lors du pré-remplissage.

2.2.5.4 IFMinimum

Détails de 'IFMinimum' :

- ~~'F1300_IMMO_FIN_23' : Impôt minimum - Immobilisations financières (23*)~~. Supprimé 2024
- ~~'F1310_CREANCES_PARTICIP_41' : Si G0067_CONGREGATION = false, Alors « Impôt minimum - Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de participation (41*) ». Si G0067_CONGREGATION = true, alors « Impôt minimum - Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles l'organisme à caractère collectif a un lien de participation en annulant les créances intragroupe hors bilan (41*) »~~. Supprimé 2024
- ~~'F1320_VALEURS_MOB_50' : Impôt minimum - Valeurs mobilières (50*)~~. Supprimé 2024
- ~~'F1330_AVOIRS_BANQUES_51' : Impôt minimum - Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse (51*)~~. Supprimé 2024
- 'F1350_TOTAL_BILAN' : Si G0067_CONGREGATION = false, alors « Impôt minimum - Total bilan indigène (du plan comptable normalisé) ». Si G0067_CONGREGATION = true, alors « Impôt minimum - Total bilan consolidé ajusté en annulant les créances intragroupe hors-bilan (sur la base du plan comptable normalisé) ».

2.3 Les sous-éléments et types

2.3.1 Adresses

Les éléments 'G0300_ADRESSE_SIE_STA', 'G0400_ADR_POSTALE', 'G0600_REP_ADRESSE', 'G0660_DEC_ADRESSE' et 'G1200_ADRESSE ASSO' sont de type 'adresse'.

Les adresses sont détaillées pour les pays LU, BE, FR, DE ou présentées en bloc pour les autres pays.
Si pays = {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou de type boîte postale.



Si pays ≠ {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou de type boîte postale ou au format libre.

Exemples

› Adresse au Luxembourg

```
<G0300_ADRESSE_SIE_STA>  
  <AdressePhysique>  
    <Numero>18</Numero>  
    <Rue>rue du Fort Wedell</Rue>  
    <Complement>Entrée Nord</Complement>  
    <CodePostal>2982</CodePostal>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>  
  </AdressePhysique>  
</G0300_ADRESSE_SIE_STA>
```

OU

```
<G0300_ADRESSE_SIE_STA>  
  <AdressePostale>  
    <BoitePostale>18</BoitePostale>  
    <CodePostal>2982</CodePostal>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>  
  </AdressePostale>  
</G0300_ADRESSE_SIE_STA>
```

› Adresse avec un bloc adresse, **uniquement pour les pays hors LU, FR, BE, DE.**

```
<G0660_DEC_ADRESSE>  
  <AdresseLibre>  
    <BlocAdresse>entre l'Espagne et la France</BlocAdresse>  
    <CodePays>AD</CodePays>  
  </AdresseLibre>  
</G0660_DEC_ADRESSE>
```



2.3.1.1 Adresse hors boîte postale

Les éléments 'G3100_ETP ASSO_ADRESSE', 'G3200_SEC_ADRESSE' sont de type 'adresse_hors_BP'.

Les adresses sont détaillées pour les pays LU, BE, FR, DE ou présentées en bloc pour les autres pays.

Si pays = {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou au format libre.

Si pays ≠ {LU, BE, FR, DE}, l'adresse peut être physique ou au format libre.

Exemples

› Adresse au Luxembourg

```
<G3100_ETP ASSO_ADRESSE>  
  <AdressePhysique>  
    <Numero>18</Numero>  
    <Rue>rue du Fort Wedell</Rue>  
    <Complement>Entrée Nord</Complement>  
    <CodePostal>2982</CodePostal>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>  
  </AdressePhysique>  
</G3100_ETP ASSO_ADRESSE>
```

OU

```
<G3100_ETP ASSO_ADRESSE>  
  <AdresseLibre>  
    <BlocAdresse>entre l'Espagne et la France</BlocAdresse>  
    <CodePays>AD</CodePays>  
    <Localite>Luxembourg</Localite>  
    <CodePays>LU</CodePays>  
  </AdresseLibre>  
</G3100_ETP ASSO_ADRESSE>
```



2.3.2 Listes énumératives

2.3.2.1 TypeCours

L'élément 'G0270_TYPE_COURS' est de type 'TypeCours'.

Les valeurs possibles sont :

AVERAGE	cours moyen
ENDYEAR	cours fin d'année

2.3.2.2 Code_forme_juridique Adaptation 2024

L'élément 'G0050_FORME_JURIDIQUE' est de type 'code_forme_juridique'.

L'élément 'G1150_FORME_JURID ASSO' est de type 'code_forme_juridique' ou « OT ».

Les valeurs possibles sont :

22	Société anonyme
22U	Société anonyme unipersonnelle
23	Société en commandite par actions
24	Société à responsabilité limitée
24S	Société à responsabilité limitée simplifiée
24U	Société à responsabilité limitée unipersonnelle
25	Société coopérative
26	Société commerciale à statut légal spécial de droit luxembourgeois
32	SA de droit étranger
33	SECA de droit étranger
34	SARL de droit étranger
35	Société coopérative de droit étranger
47	Société coopérative sous forme de SA
52	Etablissement public
53	Syndicat de commune
60	Association agricole
61	ASBL
67	Associations d'assurances mutuelles
68	ASSEP
75	Société par actions simplifiée
84	Société européenne



2.3.2.3 code_bureau_imposition

L'élément 'G2020_BUREAU_INTEG' est de type 'code_bureau_imposition'.

L'élément 'G0080_BUREAU_IMPOSITION' est de type 'code_bureau_imposition'.

Les valeurs possibles sont :

S1	Sociétés 1
S2	Sociétés 2
S4	Sociétés 4
S5	Sociétés 5
S6	Sociétés 6
SN	Sociétés Diekirch
SE	Sociétés Esch-sur-Alzette

2.3.2.4 NomZAI

L'élément 'G0800_NOM_ZAI' est de type 'NomZAI'.

Les valeurs possibles sont :

ZANO	S.I. NORDSTAD (ZANO)
POTASCHBERG	S.I.A.E.G. (POTASCHBERG)
MERTERT	S.I.A.E.G. PORT DE MERTERT
CLERVAUX	S.I.CLER. (CANTON DE CLERVAUX)
ECHTERNACH	SIAEE (CANTON D'ECHTERNACH)
KANTON	SYNDICAT INTERCOMMUNAL « DE REIDENER KANTON »
REMICH	SYNDICAT INTERCOMMUNAL CANTON DE REMICH (S.I.A.E.R.)
KORDALL	SYNDICAT INTERCOMMUNAL KORDALL (SIKOR)
WILTZ	SYND ICAT INTERCOMMUNAL WILTZ (ZARW)
ZARE	ZARE (EHLERANGE)
ZARO	ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES REGION DE L'OUEST (ZARO)
ZAMID	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES REGIONALES MIERSCHERDALL



2.3.2.5 *Code_pays*

Les éléments '*CodePays*' dans le type 'adresse' sont de type 'code_pays'.

Les éléments '*G0880_PAYS_ES_HORS_GDL*' sont de type 'code_pays_nonLU'.

Les éléments '*G2370_PAYS_ES_RECH_DEV_EEE*' sont de type 'code_pays_eee'.

Les éléments '*G2351_PAYS_NON_COOP_ANF*' sont de type 'code_pays_nc_anf'.

Les éléments '*G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP*' sont de type 'code_pays_nc_anfp'.

Les éléments '*G2353_PAYS_NCOOP_ANF_MDEF*' sont de type 'code_pays_nc_anf_mdef'.

Les éléments '*G2354_PAYS_NCOOP_ANFA_MDEF*' sont de type 'code_pays_nc_anfa_mdef'.

Les valeurs possibles sont :



LU	Luxembourg
FR	France
BE	Belgique
DE	Allemagne
AF	Afghanistan
ZA	Afrique du Sud
AL	Albanie
DZ	Algérie
AD	Andorre
AI	Anguilla
AO	Angola
AG	Antigua et Barbuda
AN	Antilles néerlandaises
SA	Arabie Saoudite
AR	Argentine
AM	Arménie
AW	Aruba
AU	Australie
AT	Autriche
AZ	Azerbaïdjan
BS	Bahamas
BH	Bahrein
BD	Bangladesh
BB	Barbade
BY	Bélarus
BZ	Bélice
BJ	Bénin
BM	Bermudes
BT	Bouthan
BO	Bolivie
BA	Bosnie-Herzégovine
BW	Botswana
BR	Brésil
BN	Brunei
BG	Bulgarie
BF	Burkina Faso

BI	Burundi
KH	Cambodge
CM	Cameroun
CA	Canada
CV	Cap-Vert
CL	Chili
CN	Chine (Rép. pop.)
TW	Chine (Taiwan)
CY	Chypre
CO	Colombie
KM	Comores
CD	Congo (Rép. démocratique)
CG	Congo (République)
KP	Corée du Nord
KR	Corée du Sud
CR	Costa-Rica
CI	Côte d'Ivoire
HR	Croatie
CU	Cuba
CW	Curaçao
DK	Danemark
DJ	Djibouti
DM	Dominique (Iles)
EG	Egypte
AE	Emirats Arabes unis
EC	Equateur
ER	Erythrée
ES	Espagne
EE	Estonie
US	Etats-Unis d'Amérique
ET	Ethiopie
FO	Féroé (Iles)
FJ	Fidji (Iles)
FI	Finlande
GA	Gabon

GM	Gambie
GE	Géorgie
GH	Ghana
GI	Gibraltar
GR	Grèce
GD	Grenade
GU	Guam
GT	Guatemala
GG	Guernesey
GN	Guinée
GQ	Guinée Equatoriale
GW	Guinée-Bissau
GY	Guyana
HT	Haïti
HN	Honduras
HK	Hong-Kong
HU	Hongrie
KY	Iles Caïmans
IM	Ile de Man
TC	Îles Turks-et-Caïcos
VG	Iles vierges britanniques
VI	Iles vierges américaines
IN	Inde
ID	Indonésie
IQ	Irak
IR	Iran
IE	Irlande
IS	Islande
IL	Israël
IT	Italie
JM	Jamaïque
JP	Japon
JE	Jersey
JO	Jordanie
KZ	Kazakhstan

KE	Kenya
KG	Kirghizistan
KI	Kiribati
XK	Kosovo
KW	Koweït
LA	Lao
LS	Lesotho
LV	Lettonie
LB	Liban
LR	Liberia
LY	Libye
LI	Liechtenstein
LT	Lituanie
MO	Macao
MK	Macédoine
MG	Madagascar
MY	Malaisie
MW	Malawi
MV	Maldives (Iles)
ML	Mali
MT	Malte
MP	Mariannes du nord (Iles)
MA	Maroc
MH	Marshall (Iles)
MU	Maurice
MR	Mauritanie
MX	Mexique
FM	Micronésie
MD	Moldavie
MC	Monaco
MN	Mongolie
MZ	Mozambique
MM	Myanmar
NA	Namibie
NR	Nauru



NP	Népal
NI	Nicaragua
NE	Niger
NG	Nigéria
NO	Norvège
NZ	Nouvelle-Zélande
OM	Oman
UG	Ouganda
UZ	Ouzbékistan
PK	Pakistan
PW	Palau
PS	Palestinien occupé, territoire
PA	Panama
PG	Papouasie-Nouvelle- Guinée
PY	Paraguay
NL	Pays-Bas
PE	Pérou
PH	Philippines
PL	Pologne
PF	Polynésie française

PR	Porto Rico
PT	Portugal
QA	Qatar
SY	République arabe syrienne
CF	République Centrafricaine
RS	République de Serbie
DO	République Dominicaine
ME	République du Monténégro
CZ	République tchèque
RE	Réunion
RO	Roumanie
GB	Royaume-Uni
RU	Russie
RW	Rwanda
EH	Sahara occidental
KN	Saint-Kitts-et-Nevis
SM	Saint-Marin

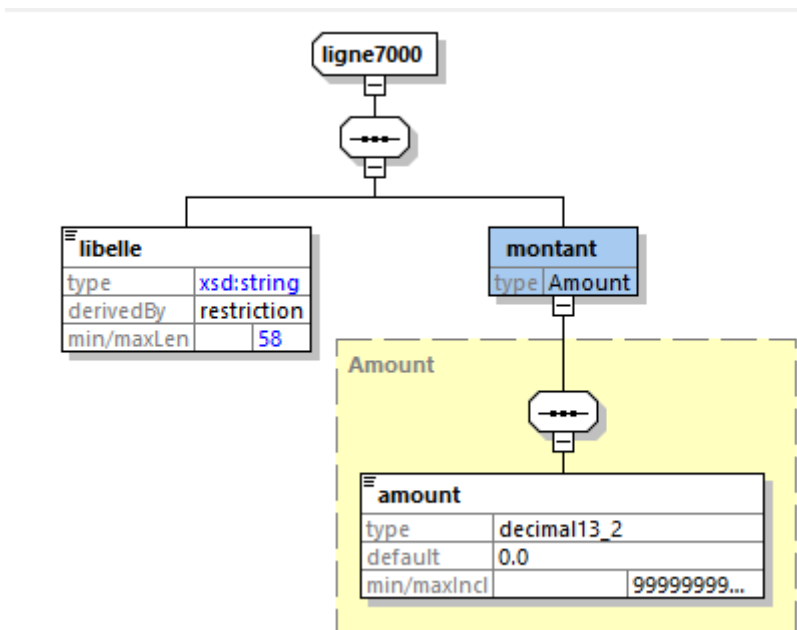
VC	Saint-Vincent-et-les- Grenadines
LC	Sainte-Lucie (Ile)
SB	Salomon (Iles)
SV	Salvador (El)
WS	Samoa
AS	Samoa américaines
ST	Sao Tomé-et-Principe
SN	Sénégal
SC	Seychelles (Iles)
SL	Sierra Leone
SG	Singapour
SK	Slovaquie
SI	Slovénie
SO	Somalie
SD	Soudan
LK	Sri Lanka
SE	Suède
CH	Suisse
SR	Suriname
SZ	Swaziland
TJ	Tadjikistan

TZ	Tanzanie
TD	Tchad
TH	Thaïlande
TL	Timor-Leste
TG	Togo
TO	Tonga
TT	Trinité-et-Tobago
TN	Tunisie
TM	Turkménistan
TR	Turquie
TV	Tuvalu
UA	Ukraine
UY	Uruguay
VU	Vanuatu
VA	Vatican (Cité du)
VE	Venezuela
VN	Viet Nam
YE	Yémen
ZM	Zambie
ZW	Zimbabwe



2.3.1 Les lignes de report

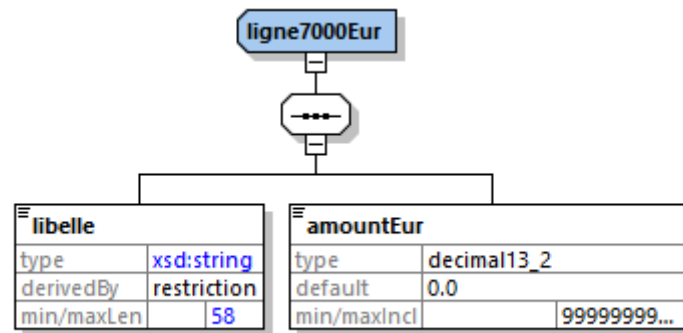
2.3.1.1 Ligne7000



Les éléments 'R0250_BENEF_L_LIBRES', 'R1250_DED_L_LIBRES', 'R4500_AUTR_DED_L_LIBRES', 'C0140_AUTR_AJOUTS_L_LIBRES' et 'C0216_AUTR_DEDUCT_L_LIBRES' sont de type 'ligne7000'.

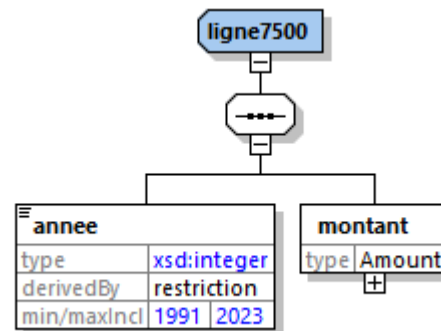


2.3.1.2 Ligne7000Eur



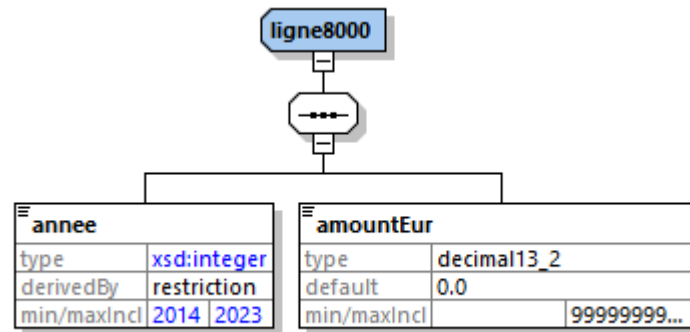
Les éléments des listes 'F5010_FORT_AGRICOL_INDIG', 'F5110_FORT_FOREST_INDIG', 'F5210_FORT_VITICOL_INDIG', 'F5310_FORT_HORTICOL_INDIG', 'F5410_AUTRE_FORT_INDIG', 'F5500_FORT_IMM_BA_NBA_IND', 'F5600_AUTRE_ELE_FORT_INDIG', 'F5800_DETTE', et 'F5860_CHARGE_USU_RENT_PRES' sont de type 'ligne7000Eur'.

2.3.1.3 Ligne7500



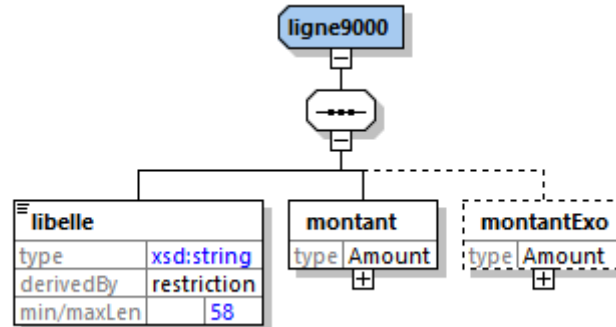
Les éléments 'R2130_PERTES_EXPLOIT_REPO' et 'C0410_AUTRES_PERTES_DECL' sont de type 'ligne7500'.

2.3.1.4 Ligne8000



Les éléments 'R4110_REP_BONIF_INV' et 'R4210_REP_BONIF_EMB_CHO' sont de type 'ligne8000'.

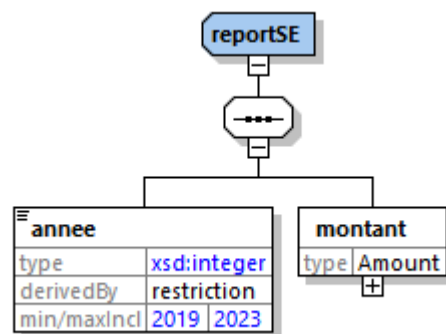
2.3.1.5 Ligne9000



Les éléments 'R7220_CT_AUTRES', 'R7520_RI_AUTRES', 'Z0200_ELEM_FORTUNE' et 'Z0800_DETTE_FIN_EX' sont de type 'ligne9000'.

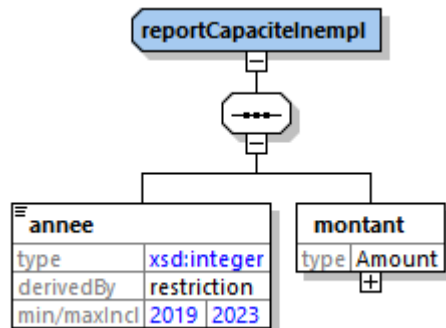


2.3.1.6 ReportSE



Les éléments de la liste 'R7730_SURCOUT_REPORT' sont de type 'reportSE'.

2.3.1.7 ReportCapaciteInempl



Les éléments de la liste 'R7750_REP_CAPA_INEMPL' sont de type 'reportCapaciteInempl'.



2.3.2 Les types particuliers de données

2.3.2.1 *dispositifTransf*

```
<xsd:complexType name="dispositifTransf">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation xml:lang="fr">Dispositif transfrontiere</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
  <xsd:sequence>
    <xsd:element name="reference">
      <xsd:simpleType>
        <xsd:restriction base="xsd:string">
          <xsd:maxLength value="17"/>
        </xsd:restriction>
      </xsd:simpleType>
    </xsd:element>
    <xsd:element name="observation">
      <xsd:simpleType>
        <xsd:restriction base="xsd:string">
          <xsd:maxLength value="58"/>
        </xsd:restriction>
      </xsd:simpleType>
    </xsd:element>
  </xsd:sequence>
</xsd:complexType>
```

2.3.2.2 *Amount et amountEur*

La plupart des éléments financiers sont de type 'Amount'.

Les montants spécifiquement en EURO (même lors d'une déclaration en devise) sont de type 'amountEur', il s'agit de : 'A1050_REM_BRUTES', 'R4100_BONIF_INV', 'Z0010_IMM_EXPLOIT_IND' ainsi que des montants repris dans les lignes 7000Eur et ligne 8000.

Les montants sont positifs (≥ 0) sauf : 'R0010_BENEFICE_COMMERCIAL', 'R0020_BENEFICE_FISCAL', 'R2040_RES_TRANSF_DEP_SF', 'R2050_RES_TRANSF_VERS_SM', 'C0020_NON_SOUMIS_IC', 'C0340_RES_TRANF_DEP_SF', 'C0350_RES_TRANF_VERS_SM'.



2.3.2.3 nullableInteger, decimal13_2, decimal13_5, noRestrictedPercentage, restrictedPercentage et numero_dossier

```
<xsd:simpleType name="nullableInteger">
  <xsd:union>
    <xsd:simpleType>
      <xsd:restriction base="xsd:string">
        <xsd:length value="0"/>
      </xsd:restriction>
    </xsd:simpleType>
    <xsd:simpleType>
      <xsd:restriction base="xsd:integer"/>
    </xsd:simpleType>
  </xsd:union>
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="decimal13_2">
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">
    <xsd:maxInclusive value="9999999999999999"/>
    <xsd:fractionDigits value="2"/>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="decimal13_5">
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">
    <xsd:maxInclusive value="9999999999999999"/>
    <xsd:fractionDigits value="5"/>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="noRestrictedPercentage">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation>Pourcentage</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">
    <xsd:minInclusive value="-100"/>
    <xsd:maxInclusive value="100"/>
    <xsd:fractionDigits value="2"/>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
```



```
<xsd:simpleType name="restrictedPercentage">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation>Pourcentage positif</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
  <xsd:restriction base="xsd:decimal">
    <xsd:minInclusive value="0"/>
    <xsd:maxInclusive value="100"/>
    <xsd:fractionDigits value="2"/>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
```

```
<xsd:simpleType name="numero_dossier">
  <xsd:annotation>
    <xsd:documentation xml:lang="fr">Numero de dossier</xsd:documentation>
  </xsd:annotation>
  <xsd:restriction base="xsd:string">
    <xsd:length value="11"/>
    <xsd:pattern value="(00|16|18|19|20) ([0-9]{2}) (00|01|1[3-9]| [2-9] [0-9]) [0-9]{5}"/>
  </xsd:restriction>
</xsd:simpleType>
```

2.3.2.4 nullableDate

Les dates sont de type 'nullableDate'.

Toutes les dates doivent être inférieures (<) à la date du jour.

```
<xsd:simpleType name="nullableDate">
  <xsd:union>
    <xsd:simpleType>
      <xsd:restriction base="xsd:string">
        <xsd:length value="0"/>
      </xsd:restriction>
    </xsd:simpleType>
    <xsd:simpleType>
      <xsd:restriction base="xsd:date"/>
    </xsd:simpleType>
  </xsd:union>
</xsd:simpleType>
```



3 LES RÈGLES SÉMANTIQUES ET CONTRÔLES

En plus des validations incluses dans le fichier XSD, d'autres validations sémantiques sont effectuées et il est impératif de respecter ces règles pour que le dépôt soit valide :

Règles générales	
Champs Date	Toutes les dates doivent être inférieures ($\leq$) à la date du jour
Champs Montant	Tous les montants doivent être positifs (≥ 0) sauf exception : › R0010_BENEFICE_COMMERCIAL ; › R0020_BENEFICE_FISCAL ; › R2040_RES_TRANSF_DEP_SF ; › R2050_RES_TRANSF_VERS_SM ; › C0020_NON_SOUMIS_IC ; › C0340_RES_TRANF_DEP_SF ; › C0350_RES_TRANF_VERS_SM qui peuvent être négatifs.
Type adresse	› Dans les éléments de type adresse, si CodePays = (LU, FR, BE, DE) alors le format AdresseLibre n'est pas autorisé et sera ignoré lors du pré-remplissage.
Indications générales – Informations générales	
G0040	› Si G0040_NUM_RCS_NON_DISPO = False alors G0030_NUM_RCS non null. › Si G0040_NUM_RCS_NON_DISPO $\neq$ False alors G0030_NUM_RCS sera ignoré lors du pré-remplissage.
G0050	› Si G0050_FORME_JURIDIQUE = 3* ET G0850_GENRE_ACTIVITE_LUX = ETS alors Z0030_IMM_EXPLOIT_ETR sera ignoré lors du pré-remplissage.
G0055	› Si G0050_FORME_JURIDIQUE $\neq$ 52 alors G0055_IST_CREDIT_OU_EPT sera ignoré lors du pré-remplissage. › Si G0050_FORME_JURIDIQUE = 52 alors G0055_IST_CREDIT_OU_EPT sera obligatoire.
G0060	› Si G0060_SOC_COTEE_EN_BOURSE $\neq$ True, G1000_NOMBRE_ASSOCIES > 0.
G0066	› Si G0066 = True alors l'élément C0000 sera ignoré lors du pré-remplissage.



	› Si G0066 ≠ True alors l'élément Fortune pour les associations religieuses sera ignoré lors du pré-remplissage.
G0067	› Si G0067 = True alors l'élément C0000 sera ignoré lors du pré-remplissage. › Si G0067 ≠ True alors Z0250_ANNU_HOR_BILAN_INTRA, Z0350_ABATTEM_67_2BEWG, Z0375_SS_TOT_OT_ELE_FORT et Z0615_ANNU_HOR_BILAN_DETTE seront ignorés lors du pré-remplissage.
G0090	› Si G0090_DECLA_RECTIF = TRUE, G0091_MODIF_DECLA_RECTIF est obligatoire.
G0110	› Si G0110_LIQUID_EN_COURS = True alors G0115 DISSOLUTION non null, G0120_ABSORPTION non null, G0130_DATE_DEB_LIQUIDA non null, G0150_NOM_SOC_ABSORB non null, G0160_NUM_DOS_SOC_ABSORB non null. › Si G0110_LIQUID_EN_COURS ≠ True alors G0115 DISSOLUTION, G0120_ABSORPTION, G0130_DATE_DEB_LIQUIDA, G0140_DATE_FIN_LIQUIDA, G0150_NOM_SOC_ABSORB, G0160_NUM_DOS_SOC_ABSORB seront ignorés lors du pré-remplissage.
G0130	› G0130_DATE_DEB_LIQUIDA < G0140_DATE_FIN_LIQUIDA.
G0170	› Si G0170_FAILL_COURS_AN = True alors G0180_DATE_DEB_FAILLL non null. › Si G0170_FAILL_COURS_AN ≠ True alors G0180_DATE_DEB_FAILLL, G0190_DATE_FIN_FAILL seront ignorés lors du pré-remplissage.
G0180	› G0180_DATE_DEB_FAILLL < G0190_DATE_FIN_FAILL.
G0900	› Si G0900 DISS_ADMIN = True alors G0905_DATE DISS_ADMIN non null. › Si G0900 DISS_ADMIN ≠ True alors G0905_DATE DISS_ADMIN, G0910_DATE_FIN DISS_ADMIN seront ignorés lors du pré-remplissage.
G0905	› G0905_DATE DISS_ADMIN < G0910_DATE_FIN DISS_ADMIN.
G0166	› G0166_DATE_DEB_SURSIS < G0167_DATE_FIN_SURSIS.
G0210	› G0210_DATE_DEB_EX_DIVE < G0220_DATE_FIN_EX_DIV.
G0220	› G0220_DATE_FIN_EX_DIV - G0210_DATE_DEB_EX_DIVE ≤ 367. › Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2024-12-31 alors Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV non null.



	› Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV = '2024-12-31' alors Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV sera ignoré lors du pré-remplissage. › Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2024-12-31' ET G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR ET Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV = False alors Z0002_COURS_FIN_EX non null. › G0220_DATE_FIN_EX_DIV = '2024-12-31' OU G0260_DEVISE_DECLA = EUR OU Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV ≠ False alors Z0002_COURS_FIN_EX sera ignoré lors du pré-remplissage. › Si G0220_DATE_FIN_EX_DIV ≠ '2024-12-31' ET G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR ET Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV = False alors Z0002_COURS_FIN_EX non null. › G0220_DATE_FIN_EX_DIV = '2024-12-31' ET G0260_DEVISE_DECLA = EUR ET Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV ≠ True alors Z0415_EXO_PART_60BEWG_3112 sera ignoré lors du pré-remplissage.
G0260	› Si G0260_DEVISE_DECLA ≠ EUR, alors G0270_TYPE_COURS non null. › Si G0260_DEVISE_DECLA = EUR, G0270_TYPE_COURS sera ignoré lors du pré-remplissage.
Indications générales – Contacts	
G0390	› Si G0390_ADR_ALTERNATIVE = True alors G0400_ADR_POSTALE non null.
G0580	› Si G0580_REP_MATRICULE null alors G0590_REP_DATE_NAISSANCE non null, G0595_REP_LIEU_NAISSANCE non null.
Indications générales – Etablissements stables indigènes	
G0790	› Si G0790_SIEGE_DANS_ZAI = True alors G0800_NOM_ZAI non null. › Si G0790_SIEGE_DANS_ZAI ≠ True alors G0800_NOM_ZAI sera ignoré lors du pré-remplissage.
G0851, G0852, G0853	› Si G0050 = 3*, alors G0851 = True ou G0852 = True ou G0853 = True.
G0851	› Si G0050 = 3* et G0851 = False, alors seuls les champs G2720_DIS_TRANS_UE2018_822, G2730_DIS_TRANS_UE2018_822 (si G2720 est vrai), G2100_DECISION_ANTICIPEE, G2130_APPLI_ART168_NUM5 sont à remplir. Les autres champs de « DispositonsFiscalesSpecifiques » seront ignorés lors du pré-remplissage.



G0853	› Si G0853_ACTIVITE_LUX_OT = True alors G0860_ACTIVITE_LUX non null. › Si G0853_ACTIVITE_LUX_OT = False alors G0860_ACTIVITE_LUX sera ignoré lors du pré-remplissage.
Etablissements stables à l'étranger et autres revenus réalisés à l'étranger	
G0870	› Si G0870_ETAB_HORS_GDL= True alors ListePaysEtStablesHorsGDL obligatoire. › Si G0870_ETAB_HORS_GDL= False alors ListePaysEtStablesHorsGDL et R0200_PERTE_ET_ST_AV_CONV seront ignorés lors du pré-remplissage.
G2360	› Si G2360_EXISTE_ES_RD_EEE = True alors ListePaysRD obligatoire. › Si G2360_EXISTE_ES_RD_EEE = False alors ListePaysRD sera ignoré lors du pré-remplissage.
G2371	› Si G2371_IMM_HORS_GDL = True alors ListePaysImmHorsGDL obligatoire. › Si G2371_IMM_HORS_GDL = False alors ListePaysImmHorsGDL sera ignoré lors du pré-remplissage.
Indications générales – Associés	
G1000	› $10 > G1000_NOMBRE_ASSOCIES \geq 0$.
G1010	› Si G1010_TYPE_ASSOCIE = P alors G1020_NOM_ASSOCIE non null, G1030_PRENOM_ASSOCIE non null, [G1040_MATRICULE_ASSOCIE non null OU (G1050_DATE_NAISSANCE ASSO non null ET G1060_LIEU_NAISSANCE ASSO non null)], G1300_REMUN_BRUTE ASSO non null, G1310_COT_SOCI_A_CH_SOC non null, G1360_LOYER non null. Les autres données d'Associé seront ignorés lors du pré-remplissage. › Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M alors G1110_NOM_REP_LEG ASSO non null, G1120_PREN_REP_LEG ASSO non null, [G1130_MATR_REP_LEG ASSO non null OU (G1050_DATE_NAISSANCE ASSO non null ET G1060_LIEU_NAISSANCE ASSO non null) (G1170_DATE_NAISSANCE_REP_LEG ASSO non null ET G1180_LIEU_NAISSANCE_REP_LEG ASSO non null)]. › Si G1010_TYPE_ASSOCIE = M ET G1150_FORME_JURID ASSO = OT alors G1160_AUT_F_JURID ASSO non null. › Si G1010_TYPE_ASSOCIE $\neq$ M OU G1150_FORME_JURID ASSO $\neq$ OT alors G1160_AUT_F_JURID ASSO sera ignoré lors du pré-remplissage.



G1500	› Si G1500_A_R_CLASSE_ACTION ≠ True alors G1551_NOM_PP_RACHAT_RET, G1552_PRENOM_PP_RACHAT_RET, G1550_IDENT_PREC, G1553_MAT_PP_RACHAT_RET, G1554_PP_DATE_NAISSANCE, G1555_PP_LIEU_NAISSANCE, G1600_ADR_PP_RACHAT_RET seront ignorées.
G1550	› Si G1550_IDENT_PREC = True alors G1553_MAT_PP_RACHAT_RET, G1554_PP_DATE_NAISSANCE, G1555_PP_LIEU_NAISSANCE, G1600_ADR_PP_RACHAT_RET seront ignorées.
Indications générales – Dispositions fiscales spécifiques	
G2000	› Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True alors G2010_DATE_DEMANDE non null, G2020_BUREAU_INTEG non null, G2030_DECLA_FILIALE_MERE non null, G2080_NOM_FILIALE_MERE, G2090_NUM_DOSSIER non null. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE ≠ True alors G2020_BUREAU_INTEG, G2030_DECLA_FILIALE_MERE seront ignorés lors du pré-remplissage. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True alors le bloc IntegrationFiscaleIC doit être renseigné. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE ≠ True alors les données de IntegrationFiscaleIC seront ignorées lors du pré-remplissage. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True ET G2030_DECLA_FILIALE_MERE = MI ou FI alors C0340_RES_TRANF_DEP_SF non null. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE ≠ True OU G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI alors C0340_RES_TRANF_DEP_SF sera ignoré lors du pré-remplissage. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE ≠ True OU G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI alors R4160_REP_BON_INV_AVINT, R4260_REP_BON_EMBCHO_AVINT, R4360_REP_BON_FORMPRO_AVNT seront ignorés lors du pré-remplissage. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True ET G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI alors C0350_RES_TRANF_DEP_SM non null. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE ≠ True OU G2030_DECLA_FILIALE_MERE = MI ou FI alors C0350_RES_TRANF_DEP_SM sera ignoré lors du pré-remplissage.



	› Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True ET G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI, alors les données de DepensesSpecialesIR seront ignorées lors du pré-remplissage. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True ET G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI, alors les données de Pertes seront ignorées lors du pré-remplissage. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True ET G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI, alors seul le premier élément de G2070_FILIALE_MERE sera pris en compte lors du pré-remplissage. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE ≠ True alors G2400_ETT_AUTONOME non null. › Si G2000_INTEGRATION_FISCALE = True ET G2030_DECLA_FILIALE_MERE = SI ET G2025_GRP_APP_164BIS ≠ True alors R7710_SURCOUT_EXCL_A et R7720_SURCOUT_EXCL_B ainsi que les données de la Détermination de l'EBITDA exceptés les champs R7645_AMOR_CALC_ART_29, R7655_DEDUC_DEPR_OP et R7657_REV_PJT_INFR_PUB seront ignorés lors du pré-remplissage.
G2110	› Si G2110_IMPOT_MIN_SEUL = True alors les données de Fortune seront ignorées lors du pré-remplissage.
G2400	› Si G2400_ETT_AUTONOME ≠ True alors G2410_ETT_FIN_168BIS non null.
G2410	› Si G2410_ETT_FIN_168BIS ≠ True alors G2430_APPL_168BIS_6 non null.
G2430	› Si G2430_APPL_168BIS_6 = True alors les données des Surcoûts d'emprunt seront ignorées lors du pré-remplissage. › Si G2430_APPL_168BIS_6 = True G2440_APPL_168BIS_9 sera ignorée.
G2440	› Si G2440_APPL_168BIS_9 = True alors les données des Surcoûts d'emprunt seront ignorées lors du pré-remplissage.
G2431	› Si G2431_APPL_164BIS_9 = True alors les données des Surcoûts d'emprunt seront ignorées lors du pré-remplissage.
G2300	› Si G2300 = True, alors G2310_AMORT_DIFF_NON_DED non null ou G2315_AMORT_DIFF_DED non null ou G2320_AMORT_DIFF_EX_ANT non null. › Si G2300 = True, alors R0020_BENEFICE_FISCAL non null. › Si G2300 = False, alors G2310_AMORT_DIFF_NON_DED, G2315_AMORT_DIFF_DED et G2320_AMORT_DIFF_EX_ANT seront ignorés lors du pré-remplissage.



G2330	› Si G2330_TRANS_ETP_LIEES ≠ True alors G2340_MESURE_SIMPLIF, G2350_TRANS_TERR_NON_COOP, G2353_PAYS_NCOOP_ANF_MDEF, G2354_PAYS_NCOOP_ANFA_MDEF, G2130_APPLI_ART168_NUM5, G2351_PAYS_NON_COOP_ANF et G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP seront ignorés.
G2350	› Si G2350_TRANS_TERR_NON_COOP ≠ True alors G2353_PAYS_NCOOP_ANF_MDEF et G2354_PAYS_NCOOP_ANFA_MDEF seront ignorés. › Si G2350_TRANS_TERR_NON_COOP = True et G0210 = 01/01/2024 alors G2354_PAYS_NCOOP_ANFA_MDEF sera ignoré.
G2130	› Si G2130_APPLI_ART168_NUM5 ≠ True alors G2351_PAYS_NON_COOP_ANF et G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP seront ignorés. › Si G2130_APPLI_ART168_NUM5 = True et G0210 = 01/01/2024 alors G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP sera ignoré.
G2600	› Si G2600_DED_SS_INCLUSION = True alors G2605_TIT_PAY_EFF non null. › Si G2600_DED_SS_INCLUSION = True alors G2640_PMT_EFF_S_ETS non null.
G2605	› Si G2605_TIT_PAY_EFF = True alors G2610_INST_FIN_HY168TER1 non null OU G2615_ORG_HY_168TER1 non null OU G2620_ORG_EST_168TER1 non null OU G2625_EST_AUTRE_168TER1 non null OU G2630_ORG_DISP_HY_168TER non null.
G2690	› Si G2690_CON_AUT_JURIDICT = True alors G2695_DED_AUT_JURIDICT non null.
G2720	› Si G2720_DIS_TRANS_UE2018_822 = True alors G2730_DIS_TRANS_UE2018_822 non null.
G2375	› Si G2375 ≠ TRUE alors les données du groupe xsd « BonifInvestissement » seront ignorées.
Impôt sur la fortune – Fortune indigène au 01/01/2024	
F5000	› Si F5000_FORT_AGRICOL_INDIG ≠ True alors F5010_FORT_AGRICOL_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F5100	› Si F5100_FORT_FOREST_INDIG ≠ True alors F5110_FORT_FOREST_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F5200	› Si F5200_FORT_VITICOL_INDIG ≠ True alors F5210_FORT_VITICOL_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.



F5300	› Si F5300_FORT_HORTICOL_INDIG ≠ True alors F5310_FORT_HORTICOL_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F5400	› Si F5400_AUTRE_FORT_INDIG ≠ True alors F5410_AUTRE_FORT_INDIG sera ignoré lors du pré-remplissage.
F1231	› Si F1231_DISS_RESERVE = True alors F1232_ANNEE_RESERVE obligatoire et F1233_MNT_UTIL_RES non null. › Si F1231_DISS_RESERVE ≠ True alors F1232_ANNEE_RESERVE et F1233_MNT_UTIL_RES seront ignorés lors du pré-remplissage.

4 PIÈCES JOINTES / ANNEXES OBLIGATOIRES

Ci-dessous une liste des champs qui déclenchent une obligation d'une pièce jointe PDF avant transmission du dossier :

Indications générales – Etablissements stables sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg	
G0045 vide	Bilan commercial et annexes
G0770 = True (« L'entreprise avait-elle des établissements stables sur le territoire d'autres communes ? » = oui) G0780 = True (« Le siège social a-t-il été transféré au cours de l'exercice sur le territoire d'autres communes ? » = oui) G0790 = True (« Le siège social se trouvait-t-il au cours de l'exercice sur le territoire d'une zone d'activité intercommunale ? » = oui)	<i>En cas de ventilation de l'impôt commercial entre plusieurs communes, la clé de ventilation définitive peut être déclarée sur l'annexe 999 si elle diverge de la clé fournie au début de l'année d'imposition.</i>
Indications générales – Associés	
G1400 = True (« Au cours de l'exercice courant, y avait-t-il d'autres propriétaires d'actions ou de parts sociales qui à un moment quelconque avaient une participation d'au moins 10% ? » = oui)	Autres associés ayant détenu plus de 10% d'actions ou de parts sociales à un moment quelconque de l'exercice.
Indications générales – Dispositions fiscales spécifiques	
G2380 = True (« Le contribuable demande en 2024 une bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs ? » = oui)	Certificats de l'ADEM
G2430 = True (« Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 168bis, alinéa 6 L.I.R. ? »)	Rapport circonstancié pour l'application de l'article 168bis, alinéa 6 L.I.R..



G2440 = True (« Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 168bis, alinéa 9 L.I.R. ? »)	Rapport circonstancié pour l'application de l'article 168bis, alinéa 9 L.I.R.
G2431 = True (« Le contribuable demande-t-il l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R. ? »)	Document circonstancié pour l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R. & Rapport du réviseur d'entreprises agréé pour l'application de l'article 164bis, alinéa 9, numéro 9 L.I.R..
G2375 = True (Le contribuable demande en 2024 une bonification d'impôt pour investissement ?)	Tableau d'amortissement (modèle 113)
Compléments - Bonification d'impôt pour investissement	
B1000/ B1010/ B1020/ B1030/ B1040/ B1050	Certificat du ministère de l'économie
Impôt sur le revenu - Bénéfice et ajouts	
R0020	Bilan fiscal et annexes
R0050	Allocations aux réserves
R0100	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois
R0200	Résultat en perte réalisée par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions
R0210	Perte réalisée sur biens étrangers dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions
Impôt sur le revenu – Déductions	
R1000 / R1010	Détails concernant les participations visées à l'art. 166 L.I.R. (Modèle 506a)
R1030 / R1040	Revenus exonérés et dépenses d'exploitation en vertu de l'article 115 n° 15a L.I.R..
R1120	Résultat en bénéfice réalisé par un établissement stable situé dans un pays avec lequel le Luxembourg a conclu une convention contre les doubles impositions
R1130	Autres produits exonérés au Luxembourg en vertu d'une convention contre les doubles impositions
R1200	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50bis (Modèle 750)
R1210	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50ter (Modèle 760)
Impôt sur le revenu – Dépenses spéciales	
R2100 / R2110 / R2120	Libéralités
Impôt sur le revenu – Autres revenus	
R5020 / R5021	Détail du bénéfice agricole ou forestier
R5030 / R5031	Détail du bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale
R5040	Détail du revenu provenant d'une occupation salariée
R5050	Détail du revenu résultant de pensions ou de rentes
R5060 / R5061	Détail des revenus nets provenant de capitaux mobiliers (Modèle 180)



R5070 / R5071	Détail des revenus de la location de propriétés bâties (Modèle 190)
R5080 / R5081	Détails des revenus de la location ou de l'affermage de propriétés non bâties (Modèle 195)
R5090 / R5091	Détail des revenus de toccage
R6000 / R6001	Détail des revenus provenant de capitaux mobiliers
R6020 / R6021	Détail des revenus provenant de la cession à titre onéreux [...]
R6030 / R6031	Détail des bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles (modèle 700)
R6040 / R6041	Détail des revenus provenant de prestations diverses
Impôt sur le revenu – Montants à imputer sur la cote d'impôt	
G2375 – True (Le contribuable demande en 2023 une bonification d'impôt pour investissement ?) R4100 / R4120 / R4140 / R4150	Bonification d'impôt pour investissement (modèle 800)
R4450	Impôt établi et payé par une société étrangère contrôlée et imputable en vertu de l'article 164ter, alinéa 4, numéro 8 L.I.R.
R4410	Retenue d'impôt de 20% sur les tantièmes
R4420	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois
R4425	Retenue d'impôt sur les revenus de capitaux luxembourgeois
R4430	Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu d'une convention contre les doubles impositions
R4440	Retenue d'impôt étrangère imputable en vertu de l'article 134bis L.I.R.
Impôt commercial – Bénéfice, ajouts et déductions	
C0020	Montant non soumis à l'impôt commercial
C0220 / C0230 / C0240	Libéralités
Impôt sur la fortune – Fortune d'exploitation au 01/01/2024	
Z0400	Détails concernant les participations visées à l'art. 166 LIR (Modèle 506a)
Z0410	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50bis (Modèle 750)
Z0420	Droits de propriété intellectuelle visés à l'article 50ter (Modèle 760)

5 LES CONTRAINTES TECHNIQUES

- › La taille maximale d'un fichier XML de pré-remplissage est **7 Mo**
- › La taille maximale du ZIP est **1 Mo**
- › Le nombre maximum de fichiers XML dans un fichier ZIP est de **50**
- › La taille maximale de chaque fichier XML extrait du ZIP est de **14 Mo**



Index

A

A0000 · 20
A1000_NOM_EMPL · 21, 22
A1010_PRENOM_EMPL · 23
A1020_MATR_EMPL · 23
A1030_DEB_OCCUPA · 23
A1040_FIN_OCCUPA · 23
A1050_REM_BRUTES · 23, 56
Adaptation 2024 · 1, 8, 9, 13, 19, 25, 26, 39, 47
Ajouts · 37
anneeFiscale · 6
Associés · 16
AutresInfos · 10
AutresRevenusNR · 33
AutresRevenusR · 28

B

B1000_INV_BIENS_AMORT_CORP · 2, 22
B1010_INV_SOFT_PAS_ART56 · 2, 22
B1020_DEPENSE_BREVET · 2, 22
B1030_DEPENSE_CONSEIL · 2, 22
B1040_DEPENSE_PERS_TR · 2, 22
B1050_DEPENSE_FORM_PERS_TR · 2, 22
B1070_INV_152B7A1N13_CERT · 2, 21, 22
B1080_INV_152B7A1N4_CERT · 2, 21, 22
B1090_INV_152B7A1N13_SCERT · 2, 22
B2000_INV_152B7_4_SSCERT · 2, 22
B2030_INV_LOGICIEL · 2, 22
Benefice (commercial) · 37
BeneficeAjouts · 26
BonifEmbChomeurs · 21, 22

C

C0000 · 36
C0020_NON_SOUMIS_IC · 37, 56
C0110_PARTS_BENF_DIST · 37
C0120_QP_PERTES_SOC_PER · 37
C0130_PER_EXPL_ES_ETR · 37
C0140_AUTR_AJOUTS_L_LIBRES · 37, 52
C0200_QP_BENEF · 37
C0201_PARTS_BENEF_SOC_COMM · 37
C0202_DIV_PARTS_BENEF · 37
C0210_PART_BENF_RAP_ES_ETR · 37
C0216_AUTR_DEDUCT_L_LIBRES · 52
C0220_REP_LIB_N-2 · 38
C0230_REP_LIB_N-1 · 38
C0240_LIB_ANNEE_COUR · 38
C0310_DEBUT_EXERCICE · 38
C0320_AFFECTATION_EX · 38
C0330_FIN_EXERCICE · 38
C0340_RES_TRANF_DEP_SF · 38, 56
C0350_RES_TRANF_VERS_SM · 38, 56
C0360_TOT_LIBERALITES_SM · 38
C0410_AUTRES_PERTES_DECL · 38, 53
Compte · 11
Contacts · 12
Cours · 40

D

DeductionsIC · 37
DeductionsIR · 27
DepensesSpecialesIR · 34
Devise · 12
DispositifsHybrides · 24
DispositonsFiscalesSpecifiques · 18

Dossier · 5

E

eFormType · 6
EtablissementsStablesEtranger · 2, 8, 15
EtablissementsStablesIndigenes · 13
Exercice · 11

F

F0000 · 39
F0350_ABATTEM_67_2BEWG · 43
F1200_RESERVE_QUINQ_AFFEC · 43
F1210_RESERVE_QUINQ_RESER · 43
F1231_DISS_RESERVE · 44, 66
F1232_ANNEE_RESERVE · 44, 66
F1233_MNT_UTIL_RES · 44, 66
F1350_TOTAL_BILAN · 44
F2200_IMMEU_NONBATIS · 42
F2203_VAL_UNIT_NON_ETAB · 43
F2205_IMMEU_BATIS · 43
F2400_TITRES_PART · 43
F2405_TITRES_PART_EXO · 43
F2410_CPT_BAN_CH_POST · 43
F2415_CPT_BAN_CH_POST_EXO · 43
F2420_ENCAISSE · 43
F2425_ENCAISSE_EXO · 43
F2430_CREANCE_DIV · 43
F2600_PRET_HYPO · 43
F2605_PRET_HYPO_EXO · 43
F2610_AUTRE_PRET_BANC · 43
F2620_AAUTRE_DETTE · 43
F5000_FORT_AGRICOL_INDIG · 42
F5010_FORT_AGRICOL_INDIG · 42
F5010_FORT_AGRICOL_INDIG · 53

F5010_FORT_AGRICOL_INDIG · 65
F5100_FORT_FOREST_INDIG · 42
F5110_FORT_FOREST_INDIG · 42, 53, 65
F5200_FORT_VITICOL_INDIG · 42
F5210_FORT_VITICOL_INDIG · 42
F5210_FORT_VITICOL_INDIG · 53
F5210_FORT_VITICOL_INDIG · 65
F5300_FORT_HORTICOL_INDIG · 42
F5310_FORT_HORTICOL_INDIG · 42, 53, 66
F5400_AUTRE_FORT_INDIG · 42
F5410_AUTRE_FORT_INDIG · 42, 53, 66
F5500_FORT_IMM_BA_NBA_IND · 42, 53
F5600_AUTRE_ELE_FORT_INDIG · 42, 53
F5800_DETTE · 42, 53
F5860_CHARGE_USU_RENT_PRES · 42, 53
Faillite · 11
Fortune · 40, 42

G

G0000 · 8
G0010_DESIGN_SOC · 9
G0020_NUM_DOSSIER · 9
G0030_NUM_RCS · 9, 59
G0040_NUM_RCS_NON_DISPO · 9, 59
G0045_DATE_DEPOT_RCS · 9
G0050_FORME_JURIDIQUE · 9, 42, 47, 59
G0055_IST_CREDIT_OU_EPT · 9
G0060_SOC_COTEE_EN_BOURSE · 10, 16, 59
G0066_ASS_RELIGIEUSE · 10
G0067_CONGREGATION · 10
G0070_OBJET_ENTREPRISE · 10
G0080_BUREAU_IMPOSITION · 10, 48
G0090_DECLA_RECTIF · 10, 60
G0091_MODIF_DECLA_RECTIF · 10
G0095_ANTIENNE_DENOM · 10



G0100_ANCIEN_NUM_DOSSIER · 10
G0105_AUTRES_INFORMATIONS · 10
G0110_LIQUID_EN_COURS · 10, 39, 60
G0115 DISSOLUTION · 10
G0120_ABSORPTION · 10
G0130_DATE_DEB_LIQUIDA · 10
G0140_DATE_FIN_LIQUIDA · 10
G0150_NOM_SOC_ABSORB · 10
G0160_NUM_DOS_SOC_ABSORB · 10
G0165_PROC_REORG_JUD · 11
G0170_FAILL_COURS_AN · 11
G0180_DATE_DEB_FAILL · 11
G0190_DATE_FIN_FAILL · 11
G0210_DATE_DEB_EX_DIVE · 11
G0220_DATE_FIN_EX_DIV · 11
G0225_MODIF_EXERCICE · 11
G0230_TITULAIRE_COMPTE · 11
G0240_NUM_COMPTE_IBAN · 11
G0250_CODE_BIC · 11
G0260_DEVISE_DECLA · 12, 35, 36, 40, 61
G0270_TYPE_COURS · 12, 47
G0300_ADRESSE_SIE_STA · 12, 44
G0370_TELEPHONE · 12
G0380_COURRIEL · 12
G0390_ADR_ALTERNATIVE · 12
G0400_ADR_POSTALE · 12, 44
G0560_REP_NOM · 12
G0570_REP_PRENOM · 12
G0580_REP_MATRICULE · 12
G0590_REP_DATE_NAISSANCE · 12
G0595_REP_LIEU_NAISSANCE · 12
G0600_REP_ADRESSE · 12, 44
G0640_REP_TELEPHONE · 12
G0645_REP_COURRIEL · 12
G0650_DEC_CONTACT · 9
G0660_DEC_ADRESSE · 9, 44
G0730_DEC_SOCIETE · 9
G0740_DEC_TELEPHONE · 9
G0750_DEC_COURRIEL · 9
G0760_COMMUNE_SIEGE · 13
G0770_ETAB_AUTRE_COMM · 15
G0780_TRANSFERT_SIEGE · 15

G0790_SIEGE_DANS_ZAI · 15
G0800_NOM_ZAI · 15, 48
G0851_ACTIVITE_LUX_ETS · 13
G0852_ACTIVITE_LUX_IMM · 13
G0853_ACTIVITE_LUX_OT · 13
G0860_ACTIVITE_LUX · 13
G0870_ETAB_HORS_GDL · 15, 22, 62
G0880_PAYS_ES_HORS_GDL · 15
G0880_PAYS_ES_HORS_GDL · 49
G0900 DISS_ADMIN · 11, 39, 60
G0905_DATE DISS_ADMIN · 60
G0910_DATE_FIN DISS_ADMIN · 11, 60
G1000_NOMBRE_ASSOCIES · 16, 59, 62
G1010_TYPE_ASSOCIE · 16
G1020_NOM_ASSOCIE · 16
G1030_PRENOM_ASSOCIE · 16
G1040_MATRICULE_ASSOCIE · 16
G1050_DATE_NAISSANCE ASSO · 16
G1060_LIEU_NAISSANCE ASSO · 16
G1100_DESIGN_SOC ASSO · 16
G1110_NOM_REP_LEG ASSO · 16
G1120_PREN_REP_LEG ASSO · 16
G1130_MATR_REP_LEG ASSO · 16
G1135_NUM_DOSSIER · 16
G1140_DATE_CONSTIT ASSO · 17
G1150_FORME_JURID ASSO · 17, 47, 62
G1160_AUT_F_JURID ASSO · 17
G1170_DATE_NAISSANCE_REP_LEG ASSO · 16
G1180_LIEU_NAISSANCE_REP_LEG ASSO · 16
G1200_ADRESSE ASSO · 17, 44
G1290_PART_CAPITAL · 17
G1295_TYPE_CONTROL · 17
G1296_AUT_TYPE_CONTROL · 17
G1297_DEB_CONTROL · 17
G1298_FIN_CONTROL · 17
G1300_REMUN_BRUTE ASSO · 17
G1310_COT_SOCI_A_CH_SOC · 17
G1350_DISTRIB_BENEF · 17
G1360_LOYER · 17
G1370_AUTR_AVANTAGES · 17

G1400_VARIATION_ASSOCIES · 16
G1500_A_R_CLASSE_ACTION · 2, 17, 63
G1550_IDENT_PREC · 2, 17, 18, 63
G1551_NOM_PP_RACHAT_RET · 2, 17, 63
G1552_PRENOM_PP_RACHAT_RET · 2, 17, 63
G1553_MAT_PP_RACHAT_RET · 2, 18, 63
G1554_PP_DATE_NAISSANCE · 2, 18, 63
G1555_PP_LIEU_NAISSANCE · 2, 18, 63
G1600_ADR_PP_RACHAT_RET · 2, 18, 63
G2000_INTEGRATION_FISCALE · 18
G2010_DATE_DEMANDE · 20
G2020_BUREAU_INTEG · 21, 48
G2025_GRP_APP_164BIS · 21
G2030_DECLA_FILIALE_MERE · 21, 34, 35, 38, 63, 64
G2070_FILIALE_MERE · 21
G2080_NOM_FILIALE_MERE · 21
G2090_NUM_DOSSIER · 21
G2095_ENT_FIN_168BIS_A1_N7 · 21
G2100_DECISION_ANTICIPEE · 19
G2110_IMPOT_MIN_SEUL · 19, 40, 64
G2120_FIAR · 19
G2130_APPLI_ART168_NUM5 · 19
G2300_AMORT_DIFF · 18
G2310_AMORT_DIFF_NON_DED · 18
G2320_AMORT_DIFF_EX_ANT · 18
G2330_TRANS_ETP_LIEES · 18
G2340_SIMPL_ETP_LIEES_N56-1 · 18
G2350_TRANS_TERR_NON_COOP' · 18
G2351_PAYS_NON_COOP_ANF · 2, 18, 49
G2352_PAYS_NON_COOP_ANFP · 2, 19, 49
G2353_PAYS_NCOOP_ANF_MDEF · 49, 65
G2354_PAYS_NCOOP_ANFA_MDEF · 19, 49, 65
G2360_EXISTE_ES_RD_EEE · 15
G2370_PAYS_ES_RECH_DEV_EEE · 15
G2370_PAYS_ES_RECH_DEV_EEE · 49
G2371_IMM_HORS_GDL · 15, 62
G2372_PAYS_IMM_HORS_GDL · 15
G2375_BONIF_INV · 19
G2380_BONIF_EMB_CHO · 19

G2400_ETT_AUTONOME · 18
G2410_ETT_FIN_168BIS · 18
G2430_APPL_168BIS_6 · 18
G2431_APPL_164BIS_9 · 2, 21, 64
G2440_APPL_168BIS_9 · 64
G2470_ETP ASSO · 19
G2480_ETP ASSO_NOM · 23
G2500_ETP ASSO_PART_CAP · 23
G2510_ETP ASSO_PART_VOT · 23
G2520_ETP ASSO_PART_BEN · 23
G2530_SEC · 19
G2540_SEC_NOM · 23
G2550_SEC_FORM_JUR · 23
G2570_SEC_PART · 23
G2580_SEC_VAR_PART · 23
G2600_DED_SS_INCLUSION · 24
G2605_TIT_PAY_EFF · 24
G2610_INST_FIN_HY168TER1 · 24
G2615_ORG_HY_168TER1 · 24
G2620_ORG_EST_168TER1 · 24
G2625_EST_AUTRE_168TER1 · 24
G2630_ORG_DISP_HY_168TER · 24
G2640_PMT_EFF_S_ETS · 24
G2650_DED DOUB_HY_168TER · 24
G2660_BEN_DED_SS_INCL · 24
G2670_BEN_HY_DED_SS_INCL · 24
G2680_DED_HY_PMT_TRS_EA · 24
G2690_CON_AUT_JURIDICT · 25
G26G2695_DED_AUT_JURIDICT · 25
G2700_IMPUT_RTS_TRANS_HY · 25
G2710_DEP_HY_TRANS_ETP_LIE · 25
G2720_DIS_TRANS_UE2018_822 · 19
G2730_DIS_TRANS_UE2018_822 · 19
G3100_ETP ASSO_ADRESSE · 46
G3200_SEC_ADRESSE · 23, 46
G7000_ORG_FISC_TRANSP · 29

H

Header · 4



I

IFMinimum · 44
ImputationsIR · 34
IntegrationFiscale · 20
IntegrationFiscale · 20
IntegrationFiscaleIC · 38
IntegrationFiscaleIR · 33

L

Liquidation · 10
ListeAssociés · 16
ListeEntreprisesAssociees164Ter · 23
ListeSEC · 23

N

Nouveau 2024 · 1, 17, 18, 19, 21, 22, 35

P

Payload · 4
pays · 49
Pertes · 38

R

R0000 · 25
R0010_BENEFICE_COMMERCIAL · 26, 56
R0020_BENEFICE_FISCAL · 26, 56
R0030_AMORT_INADMI · 26
R0040_DEDUC_PR_DEPRE · 26
R0050_ALLOC_AUX_RESE · 26
R0060_DISTR_CACHEES_BEN · 26
R0070_REMUN_ADMIN · 26

R0075_NON_DED_168BIS · 26
R0076_SEC_REV_NET_INCL · 23
R0080_AMENDES_ART12_4 · 26
R0100_RET_IMP_IND · 26
R0110_RET_IMP_ETR · 26
R0120_RET_IMP_TANT · 27
R0130_RET_IMP_IR_COLL · 27
R0140_RET_IMP_REV_CAP · 27
R0150_IMP_FORT · 27
R0160_IMP_COMM · 27
R0170_IMP_ETR_NON_DED · 27
R0180_INTERETS_DE_RETARD · 27
R0190_AUTRES_IMP_NON_DED · 27
R0200_PERTE_ET_ST_AV_CONV · 27
R0210_PERTE_B_ETR_AV_CONV · 27
R0220_DEPENSE_CULTURELLE · 27
R0230_MONT_INCL_168TER · 26
R0250_BENEF_L_LIBRES · 27, 52
R0260_INT_NON_DED_ART168_5 · 27
R0270_REV_NON_DED_ART168_5 · 27
R1000_REV_EXO_PART_IMP · 27
R1010_DEP_EXPL_PART · 27
R1030_REV_EXO_ART_115_15 · 27
R1040_DEP_EXPL_REV_EXO · 27
R1060_RECTIF_AMORTISS · 28
R1070_IMP_REV_COLL · 28
R1080_RET_IMP_REV_CAP · 28
R1090_IMP_FORT · 28
R1100_IMP_COMM · 28
R1110_AUTRE_IMP_NON_DED · 28
R1120_RESULTAT_EN_BENEF · 28
R1130_AUTRES_PRODTS_EXO · 28
R1210_EXO_OU_DED_50TER · 28
R1250_DED_L_LIBRES · 28, 52
R1260_BEN_SEC_EX164TER4 · 24
R1270_PV_CESS_EX164TER4 · 24
R1290_DED_ART_168TER · 28
R2010_DEBUT_EXERCICE · 33
R2020_AFFEC_EXERCICE · 34
R2030_FIN_EXERCICE · 34
R2040_RES_TRANSF_DEP_SF · 21, 56
R2050_RES_TRANSF_VERS_SM · 34, 56

R2060_LIB_TOTAL · 34
R2100_LIB_REPORT_N-2 · 34
R2110_LIB_REPORT_N-1 · 34
R2120_LIB_ANNEE_COUR · 34
R2130_PERTES_EXPLOIT_REPO · 34, 53
R4110_REP_BONIF_INV · 35, 54
R4160_REP_BON_INV_AVINT · 3, 35, 63
R4210_REP_BONIF_EMB_CHO · 35, 54
R4260_REP_BON_EMBCHO_AVINT · 3, 63
R4310_REP_BONIF_FORM_PROF · 35
R4360_REP_BON_FORMPRO_AVN · 3
R4410_RET_TANT · 35
R4420_RET_REV_CAP_IND_RES · 36
R4425_RET_REV_CAP_IND_LIM · 36
R4430_RET_IMP_ETR_CONV · 36
R4440_RET_IMP_ETR_134BIS · 36
R4445_RET_IMP_SAL · 36
R4450_IMP_SEC_IMP164TER4 · 35
R4500_AUTR_DED_L_LIBRES · 36, 52
R5010_BCO_PART_BEN_COEXPL · 28
R5011_BCO_PART_BEN_COEX_NR · 33
R5020_BAF_REV_EXPL_AGR · 28
R5021_BAF_REV_EXPL_AGR_NR · 33
R5030_BPL_REV_PROF_LIB · 28
R5031_BPL_REV_PROF_LIB_NR · 33
R5040_RSA_REV_OCC_SAL · 28
R5050_RPR_REV_PENS_RENT · 28
R5060_RCM_DIV_OU_INT_OBL · 29
R5061_RCM_DIV_OU_I_OBL_NR · 33
R5070_RLB_LOC_PROP_BATIES · 29
R5071_RLB_LOC_PR_BATIES_NR · 33
R5080_RLB_LOC_PROP_NON_BAT · 29
R5081_RLB_LOC_PR_NON_BT_NR · 33
R5090_RLB_REV_TOCCAGE · 29
R5091_RLB_REV_TOCCAGE_NR · 33
R6000_RLB_RED_PROP_INTEL · 29
R6001_RLB_RED_PR_INTEL_NR · 33
R6020_RDI_CESSIION_TITES · 29
R6021_RDI_CESSIION_TITES_NR · 33
R6030_RDI_BEN_VENTE_IMM · 29
R6031_RDI_BEN_VENTE_IMM_NR · 33
R6040_RDI_REV_PREST_DIV · 29

R6041_RDI_REV_PREST_DIV_NR · 33
R7005_PI_SF_DED · 29
R7020_CT_REM_PP_DED · 29
R7030_CT_REM_PP · 29
R7040_CT_ITT_DED · 29
R7050_CT_ITT · 29
R7060_CT_FIN_ISL_DED · 29
R7070_CT_FIN_ISL · 29
R7080_CT_CRED_BAIL_DED · 29
R7090_CT_CRED_BAIL · 30
R7100_CT_ITT_CAP_DED · 30
R7110_CT_ITT_CAP · 30
R7120_CT_REND_FIN_DED · 30
R7130_CT_REND_FIN · 30
R7140_CT_ITT_NOT_DED · 30
R7150_CT_ITT_NOT · 30
R7160_CT_FINAN_DED · 30
R7170_CT_FINAN · 30
R7180_CT_FRAIS_GAR_DED · 30
R7190_CT_FRAIS_GAR · 30
R7200_CT_FRAIS_DOS_DED · 30
R7210_CT_FRAIS_DOS · 30
R7220_CT_AUTRES · 30, 54
R7230_CT_OFT_DED · 30
R7235_CT_OFT · 30
R7240_CT_COUTS_EMP_AV_2016 · 31
R7241_CT_CTS_EMP_AV_16_OFT · 31
R7260_CT_COUTS_EMP_AV_IP · 32
R7261_CT_CTS_EMP_AV_IP_OFT · 32
R7305_RV_SF_DED · 30
R7315_RV_SF · 30
R7320_RI_REM_PP_DED · 30
R7330_RI_REM_PP · 30
R7340_RI_ITT_DED · 30
R7350_RI_ITT · 31
R7360_RI_FIN_ISL_DED · 31
R7370_RI_FIN_ISL · 31
R7380_RI_CRED_BAIL_DED · 31
R7390_RI_CRED_BAIL · 31
R7420_RI_REND_FIN_DED · 31
R7430_RI_REND_FIN · 31
R7440_RI_ITT_NOT_DED · 31



R7450_RI_ITT_NOT · 31
R7460_RI_FINAN_DED · 31
R7470_RI_FINAN · 31
R7480_RI_FRAIS_GAR_DED · 31
R7490_RI_FRAIS_GAR · 31
R7500_RI_FRAIS_DOS_DED · 31
R7510_RI_FRAIS_DOS · 31
R7520_RI_AUTRES · 31, 54
R7530_RI_OFT_DED · 31
R7535_RI_OFT · 31
R7540_RI_COUTS_EMP_AV_2016 · 32
R7541_RI_CTS_EMP_AV_16_OFT · 32
R7560_RI_COUTS_EMP_AV_IP · 32
R7561_RI_CTS_EMP_AV_IP_OFT · 32
R7645_AMOR_CALC_ART_29 · 32
R7646_AMOR_CALC_ART_29_OFT · 32
R7655_DEDUC_DEPR_OP · 32

R7656_DEDUC_DEPR_OP_OFT · 32
R7657_REV_PJT_INFR_PUB · 32
R7658_REV_PJT_INFR_PUB_OFT · 32
R7680_SURCOUTS_DED · 32
R7685_REP_SURCOUTS_DED · 32
R7690_SURCOUTS_NON_DED · 33
R7730_SURCOUT_REPORT · 32, 55
R7750_REP_CAPA_INEMPL · 32, 55
ReductionIF · 43

S

Spécifique 2024 · 1, 6

Supprimé 2024 · 1, 28, 34, 35, 41, 44

SurcoutsEmprunts · 29

Z

Z0001_EVAL_FORT_EX_DIV · 40
Z0002_COURS_FIN_EX · 40
Z0010_IMM_EXPLOIT_IND · 40, 56
Z0020_VAL_UNIT_NON_ETAB · 40
Z0030_IMM_EXPLOIT_ETR · 40
Z0040_IMM_EXPLOIT_ETR_EXO · 40
Z0070_DROITS_EXPLOIT · 40
Z0080_DROITS_EXPLOIT_EXO · 40
Z0090_IMMOBILISE · 40
Z0100_IMMOBILISE_EXO · 40
Z0110_REA_ET_DISPO · 40
Z0120_REA_ET_DISPO_EXO · 40
Z0130_TITRES_EVA_31_12 · 40
Z0140_TITRES_EVA_31_12_EXO · 41

Z0200_ELEM_FORTUNE · 41, 54
Z0250_ANNU_HOR_BILAN_CREAN · 41
Z0350_ABATTEM_67_2BEWG · 41
Z0400_EXO_PARTICIP_60BEWG · 41
Z0420_EXO_DR_INTEL_60TER · 41
Z0600_DETTE_ET_PROV · 41
Z0610_DETTE_ET_PROV_EXO · 41
Z0615_ANNU_HOR_BILAN_DETTE · 41
Z0620_DETTE_NON_DEDUC · 41
Z0630_PROVISION_ART_46 · 41
Z0640_PROVISION_ART_46_EXO · 41
Z0800_DETTE_FIN_EX · 41, 54



Table des matières

1	INTRODUCTION.....	1
2	FORMAT DE TRANSMISSION.....	3
2.1	STRUCTURE PRINCIPALE	4
2.2	DOSSIER	5
2.2.1	G0000	8
2.2.1.1	Mandataire.....	9
2.2.1.2	Informations générales.....	9
2.2.1.3	Contacts.....	12
2.2.1.4	EtablissementsStablesIndigenes.....	13
2.2.1.5	EtablissementsStablesEtranger	15
2.2.1.6	Associés	16
2.2.1.7	DispositionsFiscalesSpecifiques	18
2.2.2	A0000	20
2.2.2.1	IntegrationFiscale	20
2.2.2.2	BonifInvestissement.....	21
2.2.2.3	BonifEmbChomeurs	22
2.2.2.4	ListeEntreprisesAssociees164Ter	23
2.2.2.5	ListeSEC.....	23
2.2.2.6	DispositifsHybrides	24
2.2.3	R0000	25
2.2.3.1	BeneficeAjouts.....	26
2.2.3.2	DeductionsIR.....	27
2.2.3.3	AutresRevenusR.....	28
2.2.3.4	SurcoutsEmprunts.....	29
2.2.3.5	AutresRevenusNR	33
2.2.3.6	IntegrationFiscaleIR.....	33
2.2.3.7	DepensesSpecialesIR.....	34
2.2.3.8	ImputationsIR	34
2.2.4	C0000	36
2.2.4.1	Benefice	37
2.2.4.2	Ajouts.....	37
2.2.4.3	DeductionsIC.....	37
2.2.4.4	IntegrationFiscaleIC.....	38
2.2.4.5	Pertes.....	38
2.2.5	F0000.....	39
2.2.5.1	Cours.....	39



2.2.5.2	Fortune	40
2.2.5.3	ReductionIF	43
2.2.5.4	IFMinimum	44
2.3	LES SOUS-ÉLÉMENTS ET TYPES	44
2.3.1	Adresses	44
2.3.1.1	Adresse hors boîte postale	46
2.3.2	Listes énumératives	47
2.3.2.1	TypeCours	47
2.3.2.2	Code_forme_juridique <i>Adaptation 2024</i>	47
2.3.2.3	code_bureau_imposition	48
2.3.2.4	NomZAI	48
2.3.2.5	Code_pays	49
2.3.1	Les lignes de report	52
2.3.1.1	Ligne7000	52
2.3.1.2	Ligne7000Eur	53
2.3.1.3	Ligne7500	53
2.3.1.4	Ligne8000	54
2.3.1.5	Ligne9000	54
2.3.1.6	ReportSE	55
2.3.1.7	ReportCapaciteInempl	55
2.3.2	Les types particuliers de données	56
2.3.2.1	dispositifTransf	56
2.3.2.2	Amount et amountEur	56
2.3.2.3	nullableInteger, decimal13_2, decimal13_5, noRestrictedPercentage, restrictedPercentage et numero_dossier	57
2.3.2.4	nullableDate	58
3	LES RÈGLES SÉMANTIQUES ET CONTRÔLES	59
4	PIÈCES JOINTES / ANNEXES OBLIGATOIRES	66
5	LES CONTRAINTES TECHNIQUES	68
INDEX		69